

E DITO

Sous l'Ancien Régime, la *lettre de scachet* permettait au roi de maintenir emprisonnée indéfiniment toute personne gênant le pouvoir royal. Le mois dernier, députés et sénateurs de notre belle république ont voté une loi dite de *réten-tion de sûreté* : elle permettra de maintenir en détention une fois la peine accomplie tout détenu présentant une *présomption* de dangerosité ! Le *bon vouloir* royal est réactualisé par la science de l'expertise psychiatrique. Inquiétant...

Les candides rétorqueront que cette présomption de dangerosité concerne uniquement les pédophiles, auteurs des crimes les plus réprouvés par la morale officielle, et non l'écrasante majorité des honnêtes gens. Une mesure récente était aussi réservée à l'origine aux pédophiles, le fichage ADN des empreintes génétiques. Elle s'est rapidement appliquée à d'autres crimes, puis délits et simples larcins ou situations administratives irrégulières. Aujourd'hui le fichage ADN tend à s'exercer sur l'ensemble de la population, coupables ou non, victimes ou témoins, jeunes ou vieux, pêle-mêle...

Le pouvoir politique se donne ainsi le moyen légal d'effacer à grande échelle toute opposition irréductible à son règne. Bien sûr, les services de l'Etat bafouaient déjà épisodiquement les lois. Mais aujourd'hui grâce notamment à la législation anti-terroriste, à cette *réten-tion de sûreté* déjà testée sur les étrangers (*article sur la réten-tion administrative p. 15*), ou encore à l'enfermement des mineurs (*texte sur les E.P.M. p. 13*), l'Etat français se place sur un terrain balisé par les hôpitaux psychiatriques biélorusses et les géoles étatsuniennes de Guantanamo.

Cette législation répressive française arrive justement quand l'harmonie du capitalisme mondial risque de connaître un sérieux coup de torchon. Si l'on tient rigueur à un chômeur pour quelques indemnités trop perçues, ou un locataire pour des retards de loyers, les banquiers eux *présentent leurs excuses* pour des milliards envolés, comme le directeur de la Société Générale le 23 janvier. La crise financière, qui n'en finit pas d'enfler avec la déconfiture des crédits immobiliers hypothécaires US entamée dès 2005, semble maintenant tellement incontournable qu'elle pourrait remettre en cause le modèle de consommation des pays occidentaux

et notamment nord-américain, bâti sur les crédits à la consommation (*lire l'article sur le pouvoir d'achat p. 12*). Les banques centrales injectent 400 milliards de dollars en août dernier, Bush remet fin janvier 140 milliards pour soutenir la consommation des Américains les plus riches, mais le capitalisme financier mondial émet toujours de sinistres craquements, car aucun rentier ne veut renoncer à sucer les marges bénéficiaires maximales !

Les classes sociales les plus pauvres vont être les premières frappées par le ralentissement économique induit par baisse du crédit et de l'ac-



tivité industrielle. Or, dans l'Hexagone ces populations sont déjà la cible des mesures prises par le gouvernement français au nom du réalisme économique. Retraites, soins médicaux, logement, études, précarité du contrat de travail, impôts indirects renforcées (franchise médicale, ou TVA et CSG dans le rapport Attali). Il est difficile de trouver un aspect du quotidien des classes populaires qui ne passe pas à l'écrémage financier du gouvernement Fillon.

Pour résister à pareille menace, les derniers mouvements sociaux semblent un peu faibles. Depuis cet automne 2007, les cortèges syndicaux font encore plus pour ne pas se rencontrer, comme dans un ballet bien réglé : "Après vous!", "Je vous en prie", "Passez donc les premiers!", "Trop aimables"... En ce début d'année électriciens, fonctionnaires ou pêcheurs manifestent encore une fois séparément. Avec le 24 janvier, troisième journée d'action intersyndicale depuis

septembre, les confédérations syndicales qui ont négocié avec le MEDEF les futures conditions de travail et la *flexsécurité* à la française (instaurant de fait un *Contrat première embauche* élargi à toutes les tranches d'âges !) sont arrivées à démontrer une chose : elles veulent d'abord s'intégrer dans le futur plan de financement des syndicats, prôné par le pouvoir, au lieu de s'intéresser aux revenus des salariés (*voir l'article sur le financement des syndicats p. 4*). Plus que jamais, des structures de lutte inter-corporatistes ouvertes à tous les salariés, scolarisés et précaires sont à (ré-)inventer pour élaborer collectivement des perspectives politiques et sociales qui échappent aux bureaucrates syndicaux et autres professionnels du renoncement. Le poids de la nécessité fait que certains y travaillent localement (*voir l'interview de l'USM-CGT de St-Nazaire p. 7*).

Les plus optimistes retiendront que la grève du 24 a rempli un rôle de grève par procuration, puisque près de 57% de la population approuvaient ses objectifs centrés sur les salaires. Mais avec pareille conscientisation, nous restons loin du nouveau *Mai 68* que d'aucuns appellent de leurs vœux, et ne font que commémorer en attendant. (*voir p. 24*).

Toute cette chape de plomb donnerait raison à la LCR de choisir ce moment pour lancer son initiative de *Nouveau Parti Anti Capitaliste*, voulant regrouper radicaux, antilibéraux, révolutionnaires et autres déçus de la gauche (*lire l'article p. 17*). Le PC tétanisé par sa descente aux enfers électoraux de 2007, le PS empêtré dans ses guerres intestines et son social libéralisme, sont autant d'éléments qui font que la LCR trouvera peut-être un espace politique à investir. Il semble déjà qu'avec le facteur de Neuilly, même les médias ne soient pas mécontents de retrouver enfin quelque chose qui ressemble à une opposition un peu vivace, ce qui n'est pas la moindre des chausse-trappes ! Nous verrons sur le terrain des luttes si ce NPAC vérifie son anti-capitalisme revendiqué, ou s'il finira satellisé dans l'orbite électorale de la galaxie politicienne.

OCL
Nantes & Saint-Nazaire,
le 28/01/08

L'argent des syndicats : un secret de polichinelle.

Fin Septembre, éclatait l'affaire Denis Gautier Sauvagnac (DGS). Le scandale des caisses noires du patronat : 600 millions d'euros, mis de côté par les représentants de l'UIMM, pour casser les grèves ou... fluidifier le dialogue social.

Voilà bien longtemps que des fuites, ou des affaires sont révélées concernant l'argent des syndicats : tant patronaux que de salariés. Celles-ci servent de rappel à l'ordre selon les enjeux politiques ou sociaux de l'actualité. Elles sont révélées de sources patronales lorsqu'il y a besoin de rappeler aux ordres les leaders syndicaux, médiatisées en période d'affrontements politiques gauche/droite, comme avec les caisses de retraites : MNEF pour marquer le PS via l'UNEF ou encore quand les partenaires deviennent trop gourmands : La CRI (caisse complémentaire de retraites) en 2001 cogérée par le patronat et les syndicats.

Qui voulait la peau de D.G.S. ?

L'UIMM (union des Industries Métallurgiques et minières) est un puissant syndicat de patrons au sein du patronat français représenté par le MEDEF et dirigé par L. Parisot. Son budget propre serait de près de la moitié celui du MEDEF.

Depuis Octobre 2007, nous savons par la presse la plus proche du pouvoir sarkoziste que L'UIMM avait engrangé depuis des décennies des fonds secrets. Pourquoi, ces médias appartenant aux copains du président de la république ont-ils révélé et médiatisé l'affaire ?

Tout commence lorsque des employés de la BNP signalent à leur hiérarchie les retraits successifs de grosses sommes d'argent en liquide au guichet, avec l'accord du président de l'UIMM ou de sa collaboratrice. Les enquêteurs du TRACFIN (cellule de lutte anti blanchiment d'argent du ministère des finances) relèveront des retraits massifs en billets jusqu'à 20 mil-

lions d'euros de 2000 à 2007. Peut-on imaginer les guichetiers de la banque, alerter de leur propre initiative le TRACFIN ! par contre, leur PDG : un fervent de N. Sarkozy...

Depuis le 16 Octobre, le président de L'UIMM s'est retiré de ses fonctions et notamment des « négociations sur la réforme du marché du travail ». Celui-ci menait la délégation patronale face aux partenaires syndicaux lors de rencontres sur les nouveaux contrats sociaux qui se déroulent déjà depuis trois mois. L'affaire a permis aux amis de L. Parisot et du président Sarkozy de se débarrasser de ce patron. La première n'est pas mécontente de l'éviction du responsable de la formation patronale et le second de se débarrasser d'un patron qui n'était pas acquis à sa vision de la négociation sociale.

Il est étonnant que l'affaire n'éclate que maintenant dans des médias proches du pouvoir alors que tout le monde savait. Le dossier était déjà dans les tiroirs de Bercy lorsqu'un certain N. Sarkozy y fit un bref passage de ministre des finances avant de transiter par le ministère de l'intérieur en attente de l'Elysée. Notons qu'à ce jour, seule une enquête préliminaire a été diligentée par la brigade financière de Paris. Ce qui peut signifier que le dossier n'a pas franchi la porte juridique mais est toujours sous le coude des politiques à Bercy. Il ne semble pas qu'un juge ait été désigné pour instruire cette affaire sans plainte.

Patronat et syndicats, copains et coquins.

Très vite les langues patronales se délient en solidarité avec DGS. Ce pseudo scandale mettra en évidence les liens étroits entre patronat et syndicats surtout, mais pas

seulement. L'affaire révèle un secret de polichinelle sur les ressources de ces derniers et leur train de vie. Ce puissant lobby patronal agissait, certes, auprès des syndicats mais aussi de parlementaires, de journalistes, de ministres, etc. comme le relate le journal *Le Parisien* : «...pas une semaine ne s'est écoulée sans que DGS -le président de l'UIMM- n'invite une personnalité du monde politique ou économique dans les grands restaurants parisiens ». S'il n'y a rien de surprenant à voir apparaître dans l'agenda de l'UIMM des ministres du budget, un secrétaire d'état aux entreprises et autres personnalités politiques, nous ne sommes curieusement pas autrement étonnés d'apprendre que des syndicalistes y émargeaient, ni que des mannes patronales se retrouvent de façon occultes dans leurs caisses. Coutume que D. Dewavrin (ancien patron de l'UIMM) explique : « cet argent sert à fluidifier les relations sociales ». Peut-on dès lors être surpris que de l'argent liquide serve à fluidifier ! Après tout entre partenaires sociaux ne vaut-il pas mieux rester simples ?

Ces valises de liquidités offertes par le patronat ne sont-elles pas la juste récompense que leur procurent les avantages qu'ils tirent de signatures d'accords déposées par les organisations syndicales aux dépens des salariés. D'ailleurs cet ancien dirigeant de l'UIMM de 1944 à 1999 confirme avoir eu recours à cette forme de « financement syndical ». Tout comme Y. Gattaz (président du CNPF, ex-MEDEF, de 1981 à 1986) de raconter : « Il était de tradition dès 1984 qu'il y eut une caisse qui alimentait les syndicats ». Ce que confirmera F. Ceyrac (autre ancien président de l'UIMM et du CNPF) solidaire de DGS en déclarant « Je suis bien



placé pour savoir que les actions que l'on vous reproche, consistant à donner des aides en espèces à divers partenaires dans la vie sociale sont dans la continuité historique de l'UIMM, dans sa mission de recherche de dialogue. » Ce dialogue social remonterait à l'après guerre lorsque certains syndicats suite à une scission furent sans le sou. Le patronat a vu un intérêt évident à maintenir debout certaines centrales. Peu-t-on rappeler que la CIA a eu la même approche envers le syndicat F.O sur fond d'anti-communisme. Tous savaient mais personne n'en parlait. Ce que L. Parisot l'actuelle présidente du MEDEF résumera par « c'est un secret de famille. » Une grande famille -la bourgeoisie- qui a su intégrer les respectables partenaires sociaux que sont devenus les syndicats.

L'argent des syndicats.

400 millions d'euros serait la somme que verserait indirectement le contribuable aux syndicats pour entretenir « le dialogue et la démocratie sociale ». Ces subven-

tions diverses seraient accordées par l'état, les collectivités locales, les organismes sociaux... Ces subventions sont réparties entre les syndicats dits représentatifs : CFDT, CFTC, CGC, CGT et FO. Les critères fixés dans les années 1960 pour bénéficier de ce label étatique sont : l'indépendance, les cotisations, l'expérience et l'ancienneté du syndicat et l'attitude patriotique pendant l'occupation. Ces critères qui ne peuvent être remis en question traduisaient hier, un barrage contre les syndicats « maison ou anti-républicains ». Aujourd'hui, ils servent à protéger le territoire et les ressources financières que se sont partagées ces centrales. Depuis une décennie, la présence de nouveaux syndicats : SUD-Solidaires, FSU et l'UNSA, remettent en question cette représentativité au nom de l'antériorité.

Concernant effectifs et cotisants, malgré l'opacité ambiante de toutes ces centrales il est admis que le taux de syndicalisation se situerait autour de 8% de femmes et 10% d'hommes. 12 à 15% dans la

fonction publique et autour de 5% dans le privé très inégalement répartis.

1 900 000 personnes syndiquées dont 200 000 retraités. C'est trois fois moins de syndiqués qu'en 1946 (5 millions) et deux fois moins qu'il y a 25 ans. La France serait au 30^e rang de l'OCDE. Dans le même temps, il est officieusement admis que le nombre de permanents (dont des conseillers techniques) a été multiplié par 5 notamment à la CGT et la CFDT. Ainsi le financement des organisations syndicales par leurs propres cotisants varie de 20 à 50% de leur budget d'une centrale à l'autre. A cela il convient de rajouter des ressources financières provenant de ventes d'accessoires aux adhérents ou sections : drapeaux, autocollants, dossards, etc ... et de publicités y compris patronales dans leurs presses militantes ou grand public.

A ces ressources peuvent s'adjoindre d'autres plus ou moins opaques : la rémunération de missions d'intérêt général, la manne conséquente des multiples formations, des comités d'entreprise, de caisses d'organismes telles les mutuelles etc., ou des subsides plus ou moins tolérées : les subventions ministérielles, locales, ou d'entreprises. Tel le groupe d'assurances AXA avec le chèque syndical remis à chaque salarié lors d'élection pour le syndicat de son choix présent dans l'entreprise. A ces recettes nationales, s'ajoutent celles de la CES (confédération Européenne des Syndicats). On comprend que dans de telles conditions : entre les rentrées réelles et le train de vie mené, ils n'aillent pas mordre la main des maîtres qui les nourrit. Les « petits arrangements entre amis » qu'a révélé l'affaire de la cagnotte du patronat pour fluidifier les relations sociales ne pouvaient se faire en laissant trop de traces compromettantes pour chacun. Et, si preuves il y a, gageons que les politiques qui gèrent le dossier se garderont bien de les étaler. Comme le dit L. Parisot c'est un secret de famille qui se règlera en famille sauf un inattendu dérapage.

Est-ce l'assurance de ce manque de preuves à venir qui a redonné de la voix à nos leaders syndicaux ! F. Chérèque : « personne n'a de preuves que les organisations syn-

Quand les syndicats : patronaux et de salariés, CFDT, économisent sur le dos des chômeurs et précaires.

Les ASSEDIC ont utilisé 51,3 % de leur budget de 200 millions d'euros destinés à l'aide à la formation des chômeurs en 2007. L'aide peut couvrir les frais de transport et d'hébergement durant une formation (1057 euros en moyenne), mais aussi une formation conventionnée (3565 euros en moyenne) et une aide à une formation préalable à l'embauche (1356 euros). Ces aides ont profité à environ 82 000 demandeurs d'emploi sur les deux millions de chômeurs français.

Les ASSEDIC disposent aussi d'un budget à la mobilité géographique, une enveloppe de 17 millions d'euros, dont seulement 43% ont été dépensés. Environ 12 000 chômeurs ont bénéficié de cette aide de 1458 euros, en moyenne, et près de 6 000 entreprises ont touché l'aide dégressive à l'employeur (11 900 euros).

Selon l'UNEDIC, ce faible pourcentage s'explique par la forte augmentation de l'enveloppe disponible (+ 16% par rapport à 2006).

dicales soient corruptibles et achevables. » Ce que confirme non sans humour D. Lestelle (CGT) « je ne peux pas parler au nom de la confédération, mais je peux vous assurer que quand je suis parti de Montreuil (siège de la CGT), je n'ai vu aucune valise dans les couloirs. » Ou encore Marc Blondel (ex-leader de FO) « Je n'ai jamais découvert de pognon planqué dans mon syndicat. » C'est ainsi avec chacun des représentants des confédérations. Et ils ont raison les bougres de le crier car ils savent que les pratiques étaient autrement plus discrètes, plus fluides comme le disent certains patrons. Imaginez-vous un représentant du patronat arriver au siège d'une confédération et poser ses valises de billets sur le comptoir au vu et su de tous puis réclamer en partant un récépissé avant de saluer en lançant « à la prochaine » ?

C'est cet univers soft et fluide, entre partenaires de bonne compagnie que s'apprête à révéler prochainement dans un livre à paraître J. L. Touly (responsable CGT Île de France), en collaboration avec un syndicaliste de FO et un journaliste. Dans un interview à *France Soir* du 02/11/07, il raconte : « ...J'ai découvert ces pratiques au milieu des années 80... ayant été moi-même approché... j'ai informé le syndicat mais rapidement j'ai compris que dénoncer ces pratiques étaient trop gênant pour eux. D'après notre enquête, ce phénomène se confirme dans toutes les centrales syndicales... »

Tous les syndicalistes ne sont pas pour autant achetés ou corrompus et voilà bien longtemps que les patrons exercent leur art de la carotte et du bâton. Carottes et autres raffinements pour ceux qui veulent s'inviter dans la gamelle qu'offre la bourgeoisie mais bâton et mauvais traitements pour les autres. Ce qui explique que des militants (et les travailleurs revendicatifs) prennent de mauvais coups dans les boîtes sans que leurs bonzes syndicaux ne se précipitent pour leur venir en aide.

On peut mesurer l'hypocrisie des patrons syndicaux. Rappelons que l'un des critères pour faire prévaloir sa représentativité syndicale auprès des pouvoirs publics est l'indépendance envers le patronat. Sans doute, cette indépendance se mesure-t-elle à la longueur de la laisse qui relie les syndicats au capital et à la bourgeoisie.

Voilà bien longtemps que la bourgeoisie reconnaissante a admis comme nécessaire à sa survie le syndicalisme non plus de classe, mais de « places ». Qu'elle a su accepter et intégrer ces organisations comme des rouages indispensables pour perpétuer l'ordre du capital dans le monde du travail et parmi la classe ouvrière. Comme ils lui sont nécessaires, elle saura dans la transparence fixer le cadre légal et la place, qui revient à ces partenaires sociaux acquis au dialogue et à la démocratie bourgeoise. C'est dans ce sens, que le gouvernement SARKOZY a trans-

mis en Juin 2007 un document d'orientation sur la démocratie sociale. Parmi les thèmes, celui de la représentativité syndicale complété par un document sur le financement des organisations syndicales et professionnelles. « Les sources de financement de ces organisations ainsi que les règles de publicité qui leur sont applicables n'ont pas évolué et ont aujourd'hui besoin d'être clarifiées. Il est nécessaires de les rénover pour fonder notre système de relations sociales sur des principes incontestables et qui permettent aux organisations d'exercer pleinement les missions dont elles ont la responsabilité ». Le gouvernement souhaite que les discussions aboutissent pour le 31 Mars 2008.

En mettant en spectacle l'affaire de la caisse noire de l'UIMM, le MEDEF étend son emprise sur cette dernière et récupère les cordons de la bourse à son profit. Par ailleurs, via Sarkozy, il en profite pour rappeler aux ordres et à la responsabilité, les permanents syndicaux engagés (malgré eux) dans la bataille contre les suppressions des régimes spéciaux (SNCF, RATP etc) mais aussi dans les discussions et concertations institutionnelles, concernant l'organisation du travail pour redéfinir le « nouveau contrat de travail ».

MZ. Caen
le 05/01/08.

Un laboratoire des restructurations industrielles.

Depuis 1999, le Chantier naval de Saint-Nazaire a vu se développer une forme de syndicalisme original avec la création de l'USM-CGT, l'Union syndicale multi professionnelle, qui coordonne les travailleurs du site, indépendamment de leur statut, de leur entreprise, de leur secteur d'activité, et de leur nationalité. Cette expérience locale est un essai d'adaptation du syndicalisme aux modifications structurelles du salariat. Elle intéressera quiconque recherche des chemins pour retrouver une identité de classe et des pratiques de lutte.

Comment s'est créée l'USM-CGT à Saint Nazaire ?

Sur le site des Chantiers, dans les années 90 la sous-traitance n'était pas très importante. Il y avait 6000 salariés du chantier, et 2000 sous-traitants environ, avec déjà des intérimaires, mais essentiellement des sous-traitants réguliers, pour la plupart de la région, intervenant sur du travail orienté sur la coque métallique, la soudure, l'armement et la finition des paquebots.

On avait donc une juxtaposition d'organisation de travailleurs : les intérimaires étaient déjà organisés à l'époque dans des syndicats d'intérimaires, il y avait des syndicats de boîtes sous-traitantes comme Montalev qui faisait alors les échafaudages, et bien sûr le syndicat CGT du chantier, syndicat de la métallurgie, bastion ouvrier avec sa culture de lutte acquise pendant des décennies. On se connaissait, mais sans se côtoyer, chacun restait dans son coin à faire comme il pouvait. Dans les années 90 les intérimaires et les sous-traitants ont mené sur le site quelques actions, plutôt clandestines : des réunions à bord des navires sur les conditions de travail, ou pour organiser des ripostes contre les directions de boîtes qui voulaient nous obliger à travailler certains jours indus..., ou encore comme en 96, de bloquer le patron d'une boîte en bas du Quai de la Darse, jusqu'à ce qu'il paye les salariés...

En 98 il y a une nouvelle direction nommée à la tête d'Alstom-Marine, avec Patrick Boissier qui lance un nouveau plan stratégique : CAP 21. La logique consistait à réduire les coûts de construction des bateaux de 30% par le développement d'une sous-traitance à grande échelle, fondamentalement différente de ce que l'on avait connu jusque-là. Ce qui se joue à partir de

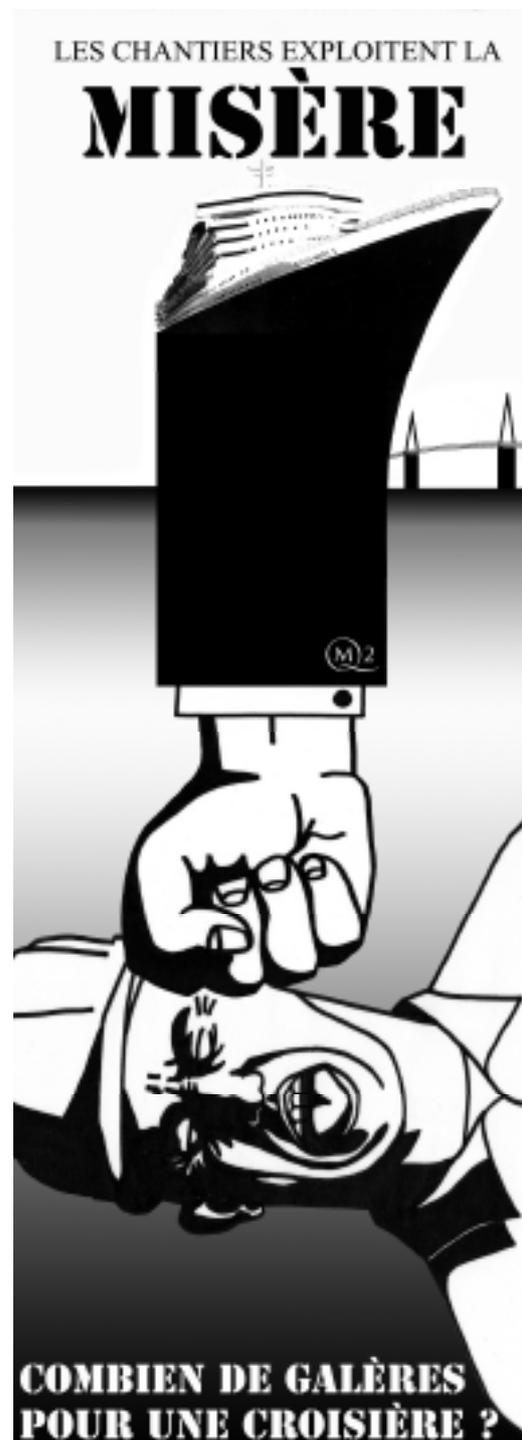
cette date, et qui se poursuit aujourd'hui, c'est une modification profonde de l'entreprise et du salariat, et une véritable bataille idéologique : la sous-traitance passe de 2000 à 6000 salariés en 1999, pour monter jusqu'à 9000 en 2003 pendant la construction du Queen Mary 2.

Cap 21 marque le développement de la sous-traitance en cascade, avec une entreprise de sous-traitance de premier rang, qui elle-même va sous-traiter à une entreprise de second rang, qui elle-même va sous-traiter à son tour à une autre de 3^{ème} rang, jusqu'à atteindre parfois 5 rangs. On voit bien en termes de salaires, de conditions de travail, de conditions de vie tout simplement, ce qui peut rester aux ouvriers qui bossent dans les boîtes de 5^{ème} rang. On tombe dans l'extrême précarité.

Pourquoi cette sous-traitance ?

Les paquebots sont des produits à haute valeur ajoutée, et en sous-traitant, la direction vise bien sûr la réduction des coûts de fabrication, mais cela lui permet aussi de se dégager d'un certain nombre de responsabilités, financières, juridiques, et surtout vis-à-vis du droit du travail. Par exemple en cas d'accident du travail ce n'est pas le donneur d'ordre qui est responsable, mais l'entreprise exécutante, comme cela a pu se voir dans la défense des Chantiers de l'Atlantique lors du procès de l'accident de la passerelle du QM2(1), qui rejetait toute la responsabilité sur l'installateur d'échafaudages.

Les travailleurs recrutés dans la sous-traitance en cascade sont pris dans une logique de réduction des coûts, de concurrence économique, mais aussi de concurrence sociale, avec une mise en opposition des travailleurs entre eux. On va donc se retrouver avec une main d'œuvre précaire, parce que



jetable. La bataille idéologique se mène ici, c'est atomiser les travailleurs, casser le collectif, détruire toute une histoire ouvrière faite de culture de lutte et de revendications collectives. Et c'est là la fonction idéologique de la sous-traitance en cascade. On a eu des sociétés de sous-traitances de premier rang qui avaient 90% de leur effectif en intérim. La société Protect feu, en 1999, c'était la première bataille de l'USM. La boîte ne comptait que des chefs d'équipe et un chargé d'affaire, le reste c'était des intérimaires.

L'USM est donc un produit de la sous-traitance ?

Cap 21 et le développement de la sous-traitance ont amené une réflexion dans la CGT sur comment réussir à articuler et faire fonctionner ensemble les syndicats CGT présents sur le site : les syndicats des différentes boîtes sous traitantes, les syndicats des intérimaires, et le syndicat du Chantier. Et aussi comment organiser les salariés de la sous-traitance et les intérimaires qui n'ont pas de pratique ou de culture de lutte, comment rassembler des salariés précarisés sur des objectifs et des mots d'ordre fédérateurs qui consistent à dire non à la discrimination, oui à l'égalité de traitement par le haut, avec des mêmes droits sur un même lieu de travail.

La réflexion s'est engagée d'abord chez les sous-traitants et les intérimaires, avec le soutien de l'Union locale CGT et du Secrétaire départemental de l'époque, Serge Doussin. L'enjeu, c'était de faire comprendre au syndicat du Chantier qu'on changeait d'époque, et que la forteresse ouvrière c'était fini, qu'il fallait passer à de nouvelles formes de lutte et de structuration. Car justement la sous-traitance permettait de casser les acquis, et succomber à la division des statuts, c'était oublier la solidarité ouvrière. Car l'adversaire commun c'est le patron, et pas l'autre travailleur, quelque soit la couleur de son bleu, quelque soit la couleur de sa peau !

Le 14 avril 99 on décide de présenter officiellement l'U.S.M. L'union regroupe tous les syndicats présents sur le site. Au début, les camarades du Chantier n'avaient pas cette culture de travail en interpro avec d'autres syndicats d'autres branches. Le corporatisme était très affirmé car le bastion ouvrier permettait ce corporatisme qui était fonctionnel dans la période précédente. Au début le fonctionnement n'était pas simple, avec des conflits entre syndicats de la sous-traitance et syndicat du Chantier, avec des divergences sur les modalités d'organisation, de lutte, de travail en réseau...

Comment est organisé l'USM ?

La commission exécutive de l'U.S.M. regroupe sur un pied d'égalité des représentants de chaque entreprise et de chaque syndicat présent sur le site. Les prises de décision se font collectivement, et il ne s'agit pas que le syndicat du chantier prenne les décisions pour tous. Et il a fallu 2 ou 3 ans pour faire admettre qu'il n'y avait pas un syndicat de tutelle, et les autres. Le secrétariat est composé de représentants des sous-traitants et d'un du Chantier. Il y a ensuite un fonctionnement en réseau, des délégués, des élus, des syndiqués dans différentes boîtes. Mais aussi des sympathisants, même si c'est un terme qu'on emploie peu en milieu syndical.

Les sympathisants c'est des gens qui ont, soit été syndiqués à un moment donné avant de changer de boîte ou de devenir intérimaires, soit proches de la CGT et qui viennent à des réunions ouvertes. Pour nous il s'agit de permettre aussi à des non-syndiqués de découvrir ce qu'est le syndicalisme. C'est comme ça qu'un certain nombre d'informateurs nous reviennent, par des sympathisants, des gens qui travaillent dans des boîtes, même dans les bureaux, qui nous font parvenir des informations qui nous permettent d'analyser une situation et de déterminer comment intervenir. Par exemple le « montage exotique »(2), la note nous est parvenue par ce type de canaux. Ainsi le fonctionnement en réseau c'est différent de ce qu'on a pu connaître par le passé. On ne peut plus aujourd'hui avoir un fonctionnement aussi carré qu'avant, réservé aux seuls adhérents ou militants CGT.

Avec un salariat sans culture syndicale, et assez peu de conscience de classe, il faut agir de façon plus souple, et surtout faire comprendre que l'U.S.M. c'est un outil de lutte et aussi de solidarité. Il faut trouver les moyens de tisser des liens entre tous les salariés indépendamment de leur boulot et de leur statut.

Comment vous entrez en contact avec ces sympathisants ?

Il a fallu s'adapter sur différents créneaux, par exemple la formation syndicale. On a lancé des modules de formation, qui sont des cours de 2 heures, sur le droit du travail, sur la sécurité, sur les droits syndicaux. On a commencé ce travail en 2002, en prenant des thèmes comme « le droit à la formation professionnelle des intérimaires », qu'on faisait en milieu d'après-midi, en fonction des horaires de débauche, soit 15 heures, soit 16 heures. Chaque séance débute par un point introductif sur la situation



sociale sur le site, ou sur des points d'actualité.

Le mois suivant ça pouvait être sur le droit de retrait, et sur comment refuser de travailler dans un contexte dangereux : quelle procédure suivre sans risquer la faute. Avec ce type de formation on attire du monde, et ça permet ensuite de proposer des cours sur l'histoire du syndicalisme ou l'histoire de la CGT, sur « pourquoi se syndiquer ? ». Toutes ces formations sont ouvertes, et distinctes de la formation classique pour les syndiqués. Car pour la formation syndicale sur le temps de travail, le salarié doit demander une autorisation un mois à l'avance, et avec la répression antisyndicale actuelle qui tire sur tout ce qui bouge, on a été obligé de s'adapter et de proposer des fonctionnements différents, pour ne pas exposer des travailleurs pour la plupart précaires.

On est aussi reconnu par nos interventions sur les questions d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail. En 2000 il y a eu deux accidents mortels, un intérimaire en septembre, et Roger Fleury, un salarié du Chantier en novembre. La mise en place d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) n'a pas éliminé les situations dangereuses. On a alors décidé de faire des interventions éclairs à bord, c'est-à-dire que quand un salarié, un sympathisant (tout le monde à nos numéros de portable) décèle une situation de danger, il faut réagir. La plupart du temps ce sont des intérimaires qui travaillent à bord sur les chantiers dangereux, et même s'ils connaissent leurs droits, c'est extrêmement difficile d'exercer le droit de retrait. Il s'agit donc, dès qu'une situation est repérée, d'envoyer des gars soit CHSCT, soit Délégués du Personnel le plus rapidement possible pour faire constater la situation et faire cesser les travaux. Et ça on l'a fait à

plusieurs reprises, notamment avec les fumées de soudure, quand les gars doivent bosser sans boyaux d'aspiration. Intervenir ça veut dire qu'on bloque le travail pendant 4 heures, le temps que les dispositifs de ventilation soient installés, et que les gars soient payés pour ces 4 heures, comme le prévoit la loi.

Ça c'est un type d'action dont la direction a horreur, et pour laquelle elle nous menace régulièrement de nous traîner devant les tribunaux pour entrave à la liberté du travail... Et qui lui permet de nous supprimer les badges pour qu'on ne puisse plus monter à bord. Cette capacité à réagir rapidement, sur les conditions de travail, est permise par notre fonctionnement en réseau, et nous attire des sympathies.

Ça représente quoi aujourd'hui l'USM ?

C'est très fluctuant en fonction des années, et du nombre de sous-traitants. Quand on était 8 ou 9000 salariés de la sous-traitance sur le site, on avait entre 3 et 400 syndiqués. Actuellement on est un peu moins, et en nombre de militants on est une trentaine dans la sous-traitance et l'intérim, et une bonne vingtaine pour le syndicat du Chantier. Soit cinquante à soixante militants CGT sur le site, en sachant qu'il faut toujours se battre pour que les donneurs d'ordre n'expédient pas les militants combattifs hors du site, et qu'il faut continuellement faire intervenir l'inspection du travail pour que le militant ou le délégué reste sur place. C'est une guerre d'usure.

En nombre de syndicats, on est 20 syndicats de 20 boîtes différentes, et 3 syndicats d'intérim. Les boîtes peuvent être aussi bien de la métallurgie, que du BTP, que du gardiennage, de la restauration collective, la logistique, les grues... On est répartis dans les différents secteurs.

Est-ce qu'il est possible de tirer un bilan de la solidarité interpro depuis que vous existez ?

Ce n'est pas facile, parce qu'effectivement, chaque boîte reste avec ses revendications propres, en fonction des situations, ou des calendriers de négociation, ou encore des questions de localisation selon que ce sont des boîtes locales ou nationales. Après la question c'est comment on converge sur une revendication. Par exemple la question des salaires, c'est une question qui concerne tout le monde sur le site.

Il y a des projets de partir sur la question des salaires dans quelques boîtes les semaines qui viennent, et pour nous le but c'est effectivement

que quand une boîte démarre sur les salaires, les autres s'en saisissent pour partir aussi sur cette question. Mais c'est très difficile de partir en même temps. Au minimum, les militants des autres boîtes soutiennent. En général on bloque le rond-point de l'entrée principale, avec les délégués des autres boîtes, pendant les heures de délégation on organise la solidarité financière entre salariés des différentes boîtes.

Après il y a les tracts et l'information. Par exemple dans la restauration, les salariés ou les délégués ont interdiction de distribuer des tracts sur le site aux clients. Pour ne pas qu'ils soient sanctionnés ou en infraction, ce sont donc les salariés d'autres boîtes qui vont aller distribuer les tracts dans les restaurants pour informer de la lutte. Dans ce cas le tract comporte le logo de l'U.S.M., et celui du syndicat de «Eurest» par exemple. Le but de l'USM c'est aussi de recréer du collectif en pratiquant et affirmant des principes de solidarité.

Et les luttes des travailleurs étrangers ?

Les luttes avec les travailleurs étrangers, c'est encore plus difficile que l'interprofessionnel. Par exemple, la lutte avec les travailleurs indiens pendant le Queen Mary, on a mis des semaines à la construire. Il a fallu établir les contacts, passer le barrage de la langue, contourner la répression, dépasser la méfiance. Et cela c'est fait d'abord par les lieux de résidence, et ce sont des personnes du réseau qui ont noué des liens de voisinage avec des petits groupes d'indiens, jusqu'à établir un contact avec la plupart et établir collectivement un cahier des revendications par rapport à leur situation. Et là ça n'a pas été que les militants de l'U.S.M., ni même seulement des militants de la CGT, mais des militants dans des cercles bien plus larges.

Quelles sont les réalités de l'exploitation des travailleurs étrangers sur le site ?

L'importation de main d'œuvre étrangère s'appuie sur plusieurs raisons. La première c'est que ça coûte pas cher, la seconde c'est qu'une main d'œuvre qui ne parle pas la langue, ça laisse une marge de manœuvre pour les opposer aux travailleurs français, c'est le fameux diviser pour mieux régner en jouant sur la xénophobie et le racisme. La troisième raison, c'est que ces salariés-là ne connaissent pas leurs droits, et que les patrons les font travailler au delà de la durée légale : On voit des 50, 60, 72 heures hebdomadaires. En ce moment il y a des Grecs qui sont à 66 heures par

semaines (cf. encadré). Et surtout les étrangers sont continuellement sous la menace d'un renvoi au pays, parfois simplement si on les voit parler avec un travailleur français. On a eu également des cas d'accidents du travail, ou les travailleurs étrangers étaient directement rapatriés après leur passage aux urgences, sans même savoir si les salaires dûs étaient perçus. C'est l'esclavage moderne, on fait travailler des gens gratuitement. Les travailleurs étrangers sont encore plus facilement exploités que les intérimaires. Ce sont les plus fragilisés aujourd'hui, comme les sans-papiers. À cette différence prêt que dans le cas des sans-papiers, patrons comme employés sont dans l'illégalité et le savent. Avec la sous-traitance internationale, il y a des dispositifs légaux qui favorisent cette exploitation : les patrons recrutent, transportent, hébergent des travailleurs étrangers pour qui ils présentent des papiers et des contrats légaux à l'inspection du travail. Sauf que quand les conflits éclatent on constate que ces papiers ou ces contrats n'ont rien à voir avec la réalité de l'exploitation que subissent ces travailleurs.

C'est comme ça qu'il y a aujourd'hui 150.000 travailleurs polonais qui viennent se faire exploiter en France, par des boîtes de sous-traitance, qui ne sont en fait que des bureaux-boîtes aux lettres en Irlande...

Saint-Nazaire, le 24 janvier 2008

Nouveau conflit de travailleurs grecs dans la Navale

Les travailleurs grecs de la société ACAR, sous-traitant de 2^{ème} rang de FREESE, ont refusé, pour sept d'entre-eux, de reprendre le travail à bord des navires sur le site des Chantiers navals AKER de Saint-Nazaire.

Leur employeur ne leur a pas versé les salaires de décembre et pour certains, de novembre.

Les conditions d'hébergement s'étaient dégradées depuis plusieurs semaines puisqu'ils étaient privés d'eau chaude, chauffage et électricité. Arrivés en France en juin dernier, ils sont logés sur Tharon-Plage, à une vingtaine de kilomètres de Saint-Nazaire. Le patron ne payait plus les loyers depuis août.

Suite à l'intervention de la CGT auprès de la Direction de AKER YARDS, l'électricité et le chauffage ont été rétablis. Restent les salaires. (...)

extrait d'un communiqué de l'USM

Le Chantier est devenu «Aker-Yards», une société norvégienne, depuis deux ans. Y-a-t-il des logiques industrielles différentes ?

Oui, et cela va s'accroître encore avec les coréens qui viennent de prendre près de 40% du capital. Maintenant le patronat tend à organiser une sous-traitance de synthèse sur le site, c'est-à-dire qu'il s'agit d'attribuer des secteurs d'activités à une entreprise sous-traitante qui sera responsable et devra fonctionner de façon autonome sur l'ensemble de l'activité. Par exemple actuellement pour la tuyauterie il y a une dizaine de boîtes qui interviennent sur un navire. A l'avenir le Chantier attribuera le marché de la tuyauterie à un seul sous-traitant qui devra se débrouiller sur tous les aspects de ce type de travaux. Le donneur d'ordre ne conservera que le cœur du métier, et les bureaux d'étude. Mais cette évolution de la sous-traitance n'est pas spécifique à Saint-Nazaire, on la retrouve sur différents sites industriels.

Pour l'instant le carnet de commande compte 4 navires, avec du boulot jusqu'en 2010-2011, pour 7 à 8000 salariés sur le site, répartis entre 5000 sous-traitants et 2500 salariés du Chantier. Mais la crainte ici, c'est que rapidement les coréens pompent la technologie et le savoir faire, pour un transfert des compétences sur leurs sites de construction en Asie. Ce qui à terme signifie la fermeture du Chantier de Saint-Nazaire, ce qui va dans le sens de la stratégie politique à l'œuvre depuis plusieurs années, avec un certain nombre de complicités locales qu'il faut dénoncer.

C'est ce qu'on appelle la stratégie de Lisbonne : la Commission européenne souhaite réduire les capacités de construction navale en Europe, mais avec une stratégie plus subtile et plus perverse que les restructurations industrielles qu'on a connu dans les années 80, avec la fermeture brutale de chantiers en Espagne ou en France. Aujourd'hui les reconversions se font plus étalées dans le temps : on éclate le salariat, on détruit le collectif, la sous-traitance en cascade permet de réduire les coûts, mais également de casser les identités et les cultures des salariés. C'est la bataille idéologique dont je parlais au début. La résistance ouvrière est affaiblie, les perceptions de ce qui se joue ne sont plus les mêmes, et après quelques années c'est devenu facile de fermer.

Ainsi la réduction de capacité de construction de navires s'accompagne aussi de transformations économiques, sociales, dans le domaine de

l'emploi, de l'habitat, de la composition de la population. Il suffit de regarder ce qui se vit à St-Nazaire depuis le départ du Queen Mary, qui a été un test pour un certain nombre de choses qui se mettent en place en France actuellement, comme le contrat de chantier, la formation professionnelle, la flexi-sécurité. Saint-Nazaire est en phase de transformation totale de la ville, qui se tourne vers le tourisme, les affaires, le résidentiel de haut de gamme... Ce qui gêne dans ces restructurations, c'est la classe ouvrière, qu'il faut diluer dans d'autres activités, ou drainer vers d'autres bassins d'emplois. Ici aujourd'hui l'emploi c'est dans le tertiaire, commerce, logistique, transport, l'hôtellerie, la restauration, le bâtiment. En 2003, quand le Queen Mary est fini, il y a 7000 salariés de la sous-traitance qui sont jetés comme des kleenex, et nous on se bat avec quelques boîtes pour exiger un plan de formation et d'emploi maintenu sur le bassin nazairien, en appliquant la revendication CGT de la sécurité sociale professionnelle. La direction du Chantier, et les principaux donneurs d'ordre refusent, et la CGT se retrouve seule à se battre pour un plan social pour tous, car pendant ce temps les pouvoirs publics et la CFDT nous inventent « Cap Compétence ». Un plan qui consiste à dire « on va faire de la formation pour quelques sous-traitants et les salariés d'Alstom. Les autres, qu'ils dégagent ». Les fonds structurels européens financent les formations qui s'adressent aux cadres, et aux ouvriers du Chantier, mais très peu aux ouvriers de la sous-traitance.

Nous, par la lutte, on avait réussi à obtenir du Préfet de Région un engagement pour que les intérimaires aient un fond supplémentaire alimenté par ces fonds structurels, pour financer des congés individuels de formation, afin de valider leur qualification si les licences de soudeurs par exemple venaient à être périmées. L'accord devaient être avalisé par un organisme national paritaire, mais la CFDT(3) a refusé l'accord, considérant que les intérimaires n'avaient pas besoin de formation, qu'ils n'avaient qu'à se reconverter dans d'autres activités !

Dans la foulée se met en place une cellule inter-entreprises pour le reclassement, gérée par le MEDEF, dans un but de reconversion professionnelle des ouvriers qui ont bossé sur le Chantier vers l'hôtellerie, la restauration, le commerce.. On a ainsi vu un tuyauteur hautement qualifié se voir proposer un boulot de plongeur chez Sodexo à Guérande... Et avec le chantage « aujourd'hui tu peux refuser mais, dans quelque mois, celui qui refusera les

offres de la cellule de reclassement ou de l'ANPE se verra supprimer les allocations Assedic ».

Ce qui se testait ici en 2004 avec les salariés de la sous-traitance, c'est ce qui est en train de se généraliser aujourd'hui à l'échelle du pays.

Par exemple, les soudeurs, qui sont la pérennité du site, car sans soudeur, pas de coque métallique, les soudeurs donc doivent avoir leur qualification à jour. Si pendant 6 mois ils n'ont pas exercés leur métier, leur licence saute, et une licence, ça coûte de l'argent. Qu'est-ce qui se passe si un soudeur reste trop longtemps sans travail : il est obligé de changer de métier, parce qu'il ne retrouve pas de formation pour réactiver la licence, car elles lui sont refusées par l'ANPE. Alors il n'y a pas d'autres choix que de se reclasser. C'est comme ça qu'on peut vider Saint-Nazaire de sa classe ouvrière. Et pas seulement Saint-Nazaire, mais toutes les villes ouvrières.

La classe ouvrière c'est une classe combative, qui peut être un front de résistance du fait de ses capacités d'organisation, ce qui n'est pas supportable dans les projets du capital. Saint-Nazaire depuis 1999, c'est un test, un laboratoire, sur la réduction des coûts par la sous-traitance, mais aussi sur la lutte idéologique contre la classe ouvrière. Et il faut toujours faire le lien entre les deux aspects, c'est essentiel pour comprendre comment l'organisation syndicale doit s'adapter. Tout en gardant toujours en mémoire que la base c'est le syndicat et les syndiqués, dans la section d'entreprise, à partir de laquelle on va construire les outils de la lutte.

Propos recueillis à Saint-Nazaire Le 16 janvier 2008

- (1) cf CA n° 174, novembre 2007.
- (2) Nom « de code » donné au recours à la sous-traitance internationale en cascade.
- (3) La CFDT est majoritaire depuis plusieurs années aux Chantiers de l'Atlantique, car elle a bénéficié du renforcement de la proportion de cols-blancs dans l'effectif salarié au détriment des cols-bleus, déléstés vers la sous-traitance. Cependant aux élections de janvier 2008, connues après cet interview la cgt annonçait : ELECTIONS PROFESSIONNELLES AUX CHANTIERS AKER YARDS de Saint-Nazaire, la CGT redevient 1ere organisation syndicale sur le site des Chantiers. Tous collègues confondus, en Délégués du Personnel titulaire, la CGT obtient 734 voix (43.48%), 676 pour la CFDT (40.05%). Tous collègues confondus, au Comité d'Entreprise titulaire, la CGT obtient 699 voix (41.48%), 684 pour la CFDT (40.59%).

STRIKE BIKE

Retour sur une petite solidarité européenne et mondiale.

À la fin de l'année 2007, une action de solidarité avec des travailleurs allemands a été menée un peu partout dans le monde. Vous vous souvenez certainement de ce vélo grève, le «strike bike» ? Voici un petit retour sur cette solidarité.

Le contexte

Lone Star Funds est un fond d'investissement texan qui possède 13 milliards de dollars d'actif, et qui mène des investissements dits "équitables". En 2006, ce fond investit dans une usine de vélos (bike system) à Nordhausen en Allemagne Orientale comme on dit maintenant (ex-Allemagne de l'Est). Lone Star a investi dans cette usine pour conserver sa compétitivité et ses emplois. C'est bien sûr dans cette optique qu'en juin 2007, Lone Star propose la délocalisation et la fermeture de l'usine. Bien sûr les ouvriers ne sont pas d'accord, c'est là que tout commence.

Le 10 juillet 2007, les ouvriers occupent les trois sites de l'usine pour éviter son démantèlement. Le 10 août, la mise en faillite de l'usine est déclarée. Au cours de nombreuses discussions, les ouvriers décident de lancer une production autogérée d'un « Vélo grève » de manière à donner un sens à cette occupation, montrer ce dont les ouvriers sont capables etc. Le communiqué datant de septembre semble relativement réaliste : « Pendant l'occupation, au cours des nombreuses discussions entre travailleurs de l'usine mais aussi avec les personnes venues en solidarité, l'idée de reprendre la production en autogestion, au moins pour une petite période, a fait son chemin. Puisqu'il n'est pas seulement question d'éviter l'évacuation des dernières machines en attendant qu'un hypothétique investisseur veuille bien se présenter, l'idée de produire nous-même un « vélo-grève » a rencontré de



plus en plus d'écho. Maintenant l'opportunité se présente de dé-montrer notre capacité à développer notre propre concept et à réellement autogérer notre production et notre distribution. »

La solidarité

Le concept est simple : il faut réunir une commande de 1800 « strike-bike » (vélo grève) de manière à réunir des fonds pour lancer une production. Une date butoir est lancée : le 2 octobre 2007. Le mouvement est soutenu par des syndicats révolutionnaires et cette solidarité s'exerce autour de ces syndicats.

En France, c'est à l'origine, la CNT-AIT qui organise la solidarité, et c'est en collaboration avec Vélorution que cette solidarité s'élargit dans le milieu cycliste.

À l'image des Espagnols, il est proposé des bons de solidarité. Il suffit simplement d'acheter un bon à 10 euros. Le coût du strike-bike étant de 300 euros (tous frais compris), avec 30 candidats aux bons, il est possible de commander un vélo. Un tirage au sort aura lieu pour

savoir qui sera le propriétaire du vélo (c'est une sorte de loterie solidaire). Il est aussi possible d'acheter des vélos complets soit directement à l'usine allemande, soit par l'intermédiaire de la CNT-AIT ou de Vélorution. Cette solidarité s'exerce partout en Europe mais aussi dans le monde entier : Egypte, USA, Australie, Canada, Afrique du Sud, Israël.

Le bilan

Les 1800 commandes sont largement atteintes, la production autogérée peut commencer, mais la production est courte (3 jours). Le salaire unique que les ouvriers se sont attribué est de 10 euros de l'heure. Mais pour faire perdurer cette situation, c'est 16 000 vélos par mois qu'il faut produire, c'est donc loin d'être gagné. L'usine est démantelée. Si 3 jours de production n'est pas une victoire absolue, il faut quand même préciser que c'est la première fois qu'une production autogérée s'est déroulée dans ces conditions en Allemagne (de l'Est). Le plus intéressant dans cette action, c'est la volonté de

vouloir faire perdurer ce mouvement dans une coopérative de production autogérée, et cela peut-être considéré comme une victoire.

Le bilan politique

En France, il semblerait qu'une trentaine de strike bike ont été commandés. Ce n'est pas extraordinaire comparé aux 60 millions de vélos en circulation en France, mais il est vrai qu'il n'est pas donné à tout le monde d'acheter un vélo à 300 euros. Outre ce petit détail, une remise collective des vélos, et un débat sur les modes de productions a eu lieu lors d'une action mensuelle de Vélorutions. Au vu de l'enthousiasme des participants à ce débat, un autre débat public devrait avoir lieu plus tard. Il ne s'agit plus là d'une simple aide humanitaire du type commerce équitable, mais d'une solidarité et d'une réflexion politique qui s'installent. En ces termes, on peut aussi parler de victoire.

C&P
23/01/07

Pouvoir d'achat, pouvoir des mots

L'expression « pouvoir d'achat » était au départ un terme technique, neutre, si du moins un terme technique peut être neutre. De revendication syndicale, c'est devenu un terme fétiche des politiciens de tous bords, dont le sens a changé pour se charger d'idéologie libérale et occulter la notion d'exploitation.

C'est quoi le pouvoir d'achat ?

Cette expression vient du langage économique, d'une difficulté simple à comprendre et impossible à résoudre (voir encadré sur l'inflation). Les prix, les salaires, les rentes, etc. sont exprimés en monnaie (francs, puis euros chez nous). Mais les prix évoluent, le même salaire monétaire à deux dates différentes ne correspondra pas au même panier de biens, aux mêmes possibilités de consommation. On ne pourra pas acheter la même chose. D'où le terme de pouvoir d'achat, pour pouvoir établir une comparaison plus réaliste.

Au départ d'ailleurs, cette expression était généralement utilisée dans « pouvoir d'achat de la monnaie », et non pas des salaires. Pour ces derniers, les économistes depuis Keynes utilisaient plutôt l'expression « salaire réel » par opposition au salaire monétaire. Le terme de pouvoir d'achat était plutôt utilisé pour les comparaisons internationales.

L'expression « pouvoir d'achat » a commencé à tenir une place grandissante à partir de la 1^{ère} guerre mondiale, pour une raison très simple : c'est à cette époque qu'est apparue l'inflation comme phénomène durable et quasi-continu. Le XIX^{ème} siècle avait connu des variations de prix dans les deux sens, mais pas de tendance durable à la hausse.

On peut dire que « la défense du pouvoir d'achat » est installée durablement dans le paysage des revendications syndicales après la seconde Guerre mondiale. Elle intègre en fait la prise en compte d'une réalité : il ne suffit pas de raisonner en terme de niveau des salaires, il faut tenir compte de l'inflation. Autrement dit, le mouvement ouvrier a largement pris conscience qu'une hausse de salaire de 5% quand les prix ont monté de 8% est en réalité une baisse de salaire réel, du pouvoir d'achat.

Où l'on voit déjà que ni la monnaie, ni le terme de pouvoir d'achat ne sont neutres. Dans la lutte entre exploités et exploités pour le partage de la richesse créée par les exploités, la monnaie, ou plus exactement l'inflation, est un moyen pour les exploités de récupérer d'une main ce qu'ils ont

lâché de l'autre. Mais enfin, il y a 20 ans, le terme de pouvoir d'achat était encore relativement clair. Tout le monde comprenait par là qu'il s'agissait de la défense des salaires rognés par l'inflation.

Une ambiguïté dès le départ

Mais il en est de la défense du pouvoir d'achat comme de toutes les luttes de type syndical. On peut la considérer sous un angle rupturiste, la lutte des exploités contre les exploités pour la défense de leur salaire, ou sous un angle intégrateur, nos salaires sont un débouché pour les entreprises capitalistes. La période des 30 glorieuses était une période particulièrement propre à renforcer cette ambiguïté, puisque c'est la seule période connue où la croissance capitaliste s'est appuyée sur un compromis social assurant une hausse des salaires, ou une amélioration du pouvoir d'achat, comme on voudra. L'expression « pouvoir d'achat » prend ici tout son sens, à la fois lutte pour affaiblir l'exploitation et condition de croissance du capitalisme par le biais de la société de consommation.

Or, il est un autre moyen que nos salaires pour faire de nous des consommateurs piliers de la croissance: les crédits. Et cette corde a été abondamment tirée depuis les années 80. En effet, d'un côté les salaires ont été comprimés au nom de la lutte contre l'inflation et surtout pour favoriser les exportations, mais de l'autre la consommation nationale reste encore le moteur de la croissance. Ce qui a permis de résoudre cette quadrature du cercle, c'est l'essor des crédits qui ont atteint des sommets inconnus jusqu'alors. C'est en outre un moyen de tenir les exploités plus solidement attachés encore au système. Et si on prend le terme « pouvoir d'achat » au sens strict, possibilité d'acheter, les crédits font bien partie de notre pouvoir d'achat.

Les politiciens n'en étant jamais à un détournement de sens près, c'est comme ça que le terme de pouvoir d'achat, parti du champ économique, passé dans le champ syndical, a intégré le vocabulaire politico-médiatique, mais en changeant de sens. Un candidat à la présidentielle se proclamant

fièrement l'ami des patrons a pu assurer en même temps qu'il serait le président du pouvoir d'achat. On aurait pu croire qu'il faudrait choisir entre les deux, mais plus si on appelle pouvoir d'achat les baisses d'impôts pour les plus riches, les facilités de crédits, et tous autres artifices qui ont pour point commun de faire peser des charges fixes de plus en plus lourdes sur les revenus de la majorité de la population.

Le tour de passe-passe a réussi. Il est moderne de défendre le pouvoir d'achat, archaïque et contre-productif de réclamer des augmentations de salaires. La notion de salaire, c'est-à-dire de rémunération de la force de travail passe à la trappe, pour ne s'intéresser plus qu'au montant d'un revenu, obtenu à coup d'heures supplémentaires et de crédits. Défendre les salaires, c'est réclamer de pouvoir vivre sur la base d'une durée de travail normale, ce qui s'oppose à une défense du pouvoir d'achat basée sur les heures supplémentaires, etc... Défendre les salaires c'est aussi considérer les retraites, les allocations chômage, les prestations maladie comme du salaire différé, et non comme une lourde charge qui pèse sur « la société ». La défense des salaires est devenue antinomique au pouvoir d'achat, alors que les deux signifiaient la même chose au départ.

Ce tour de passe-passe est tout à fait dans l'air du temps, de la disparition de la lutte des classes, de la prise en compte des « contraintes économiques », de refus de toute critique du productivisme qui est devenu le remède-miracle aux problèmes écologiques... Ceci-dit, on a vu à propos de la crise des subprimes (cf CA du mois d'octobre), que ce tour de passe-passe rencontre en réalité ses limites. Après la compression des salaires, on vit en ce moment une crise importante du crédit, et il faudra autre chose que la magie des mots pour que le système trouve une nouvelle solution.

Sylvie
Janvier 2008



Et l'inflation?

A partir du moment où la revendication du pouvoir d'achat est installée, le chiffre de l'inflation publié par l'I.N.S.E.E. acquiert un enjeu politique et social important. Or, et l'I.N.S.E.E. l'a toujours reconnu, il est impossible de mesurer l'inflation. En effet, les prix n'ont jamais augmenté de 2%, 5%, 10% ou 300%. Certains prix augmentent de 15% quand d'autres diminuent de 10%. Si on veut calculer une moyenne, la seule moyenne qui ait un sens est une moyenne basée sur un « panier de biens » moyen. Or il n'existe pas de consommation moyenne. Le contenu du caddy d'un ouvrier de la banlieue parisienne n'a aucun rapport avec celui d'un cadre de province. Surtout, le gros de leurs dépenses sera différent. Par exemple, depuis l'euro l'I.N.S.E.E. annonce une faible inflation contre le sentiment général. Ca s'explique de façon très simple: dans sa moyenne, il y a des pâtes, des produits laitiers, des ordinateurs, de l'électroménager... Grosso modo, le prix de l'informatique a baissé et le prix des pâtes a monté. Ça n'a pas le même effet pour tout le monde. Et l'I.N.S.E.E. publie des dizaines d'indices des prix, en fonction du secteur, de la catégorie sociale, du lieu d'habitation... Celui qui est annoncé officiellement est basé sur la consommation d'un couple avec deux enfants profession intermédiaire en zone urbaine il y a un peu plus de 10 ans. Ce qu'il faut en retenir, c'est que les prix peuvent monter pour une catégorie sociale tandis qu'ils baissent pour une autre, il fut d'ailleurs un temps où la CGT proposait son propre indice basé sur la consommation ouvrière.

n novembre 2007, le groupe départemental 44 de «l'Emancipation» organisait une réunion sur le thème « développement des logiques répressives dans les métiers de l'éducation » à Nantes, qui décidait d'un manifeste s'opposant au travail dans les Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM), celui d'Orvault (44) devant accueillir le 5 février 2008 ses premiers détenus.

Avec ce manifeste, il s'agit d'opposer un refus de contribuer à la répression et l'enfermement des mineurs, dans la continuité du travail déjà mené par les différents collectifs qui se sont opposés à la construction des EPM.

Il s'agit aussi d'informer sur le «tout enfermement» comme réponse à la délinquance des mineurs, avec les Centres éducatifs renforcés, les Centres éducatifs fermés, les EPM... Et qui va se renforçant avec le texte de loi sur l'enfermement systématique des mineurs délinquants récidivistes, stigmatisant la jeunesse telle une nouvelle «classe dangereuse» qu'il convient de mâter à défaut d'appriivoiser les «sauvageons».

Il s'agit enfin de créer un débat, sur la nature même du travail éducatif, dès lors que chacunE dans son métier, est contraint à délaisser toujours plus l'éducation et la prévention au profit d'une répression aussi démagogique que destructrice. Aussi nous le publions aujourd'hui.

La place des enfants n'est pas en prison Nous ne travaillerons pas en E.P.M. !

La lutte contre la construction de 7 établissements pénitentiaires pour mineurs n'a pas, à ce jour, permis d'annuler ce programme d'enfermement des enfants délinquants et de criminalisation croissante de la jeunesse.

Ici à Nantes, l'ouverture de l'E.P.M. d'Orvault s'accompagne d'appels à candidature pour que des personnels éducatifs (enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, soignants...) aillent travailler dans ces «nouvelles» prisons pour enfants. Nous n'irons pas, et nous appelons toutes les personnes concernées à refuser de travailler en E.P.M., ici comme ailleurs, car nous refusons de contribuer à l'illusion démagogique qui consiste à faire croire qu'une action éducative est possible en prison.

NOUS COMBATTONS

La logique de l'enfermement

Jusqu'en 1945, les mineurs délinquants étaient enfermés dans des bagnes pour enfants, colonies pénitentiaires, maisons de correction... Dans les années 70, les derniers centres fermés furent supprimés en raison de leur fonctionnement archaïque, violent et inadapté à un objectif éducatif.

Depuis quelques années, la tentation d'un retour en arrière dans le traitement de la délinquance des mineurs est bien réelle : création de Centres d'éducation renforcée, Centres éducatifs fermés, et aujourd'hui des Etablissements pénitentiaires pour mineurs, qui ne sont que l'aboutissement d'une politique fondée sur l'exclusion et la répression.

Nous pensons que la création des prisons aura une incidence sur le traitement judiciaire de la délinquance des mineurs, et le projet actuel d'abaissement de la majorité pénale de 18 à 16 ans confirme nos craintes : toujours plus d'enfermement pour créer l'illusion d'une paix sociale.

Nous savons qu'avec l'enfermement, il y a toujours des risques de dérive vers l'usage de la force physique ou de la maltraitance psychologique: c'est un phénomène bien connu, aussi vieux que l'enfermement lui-même. La vie ne s'apprend pas en prison, on n'y apprend que la haine de soi et de l'autre !

Une logique répressive et non pas éducative

Traiter la délinquance par les poursuites systématiques, l'incarcération ou la mise à l'écart dans des structures spécialisées témoigne d'une réponse à court terme. Les causes sociales, économiques de ces passages à l'acte sont éludées. Le jeune délinquant n'est plus un mineur en danger, mais un individu dangereux à enfermer !

Or, les adolescents ne sont pas des adultes ! Chaque année, 15 000 jeunes âgés de 16 et 17 ans sont interpellés plusieurs fois dans l'année. Ce sont pour beaucoup, des adolescents déscolarisés depuis l'âge de 14 ans, sans travail ni qualification, qui n'accèdent pas à un premier emploi. Se percevant comme inutiles, humiliés par les échecs répétés, ils « traî-



nent », provoquent, commettent ensemble la plupart de leurs infractions. 3350 d'entre eux ont été incarcérés en 2006. Cependant 70% récidiveront malgré ce séjour en prison, alors que, par ailleurs, les centres éducatifs ouverts permettent une réinsertion pour plus de 60% des jeunes qui leur sont confiés ! Qui nous fera croire aux bienfaits des prisons pour enfants ?

NOUS DEFENDONS

Une véritable prévention

Le mineur délinquant est d'abord un enfant en souffrance, et il convient de traiter les causes de cette souffrance plutôt que ses effets. Cette évidence connue des professionnels, doit orienter une véritable politique de prévention, d'aide et d'accompagnement, qui inclurait la justice saisie en amont, au civil et non au pénal, et une action éducative et non répressive. La société ne passerait alors plus autant de temps à tenter de rattraper les dommages causés à des mineurs dès leur plus jeune âge, dans l'indifférence ou l'incompétence non moins coupable de responsables politiques qui ne voient guère plus loin que la date des prochaines élections.

Une prise en compte de la réalité de l'adolescence

D'autres sanctions existent, qui réparent sans exclure, et permettent un nouveau départ pour des jeunes en danger que l'école, la famille, la pauvreté, la justice, ou la politique répressive ont conduit au ban de la société.

Nous devons ainsi nous engager dans la réussite de programmes ou projets éducatifs, de lieux de vie, d'internats qui structurent et aident ces adolescents, de dispositifs relais, de centres de jour, de maisons des adolescents, qui les fassent accéder à la culture, à l'éducation et à la formation.

L'efficacité des alternatives à l'enfermement des enfants est probante. Elle serait encore plus forte si elles

étaient appuyées par des moyens conformes aux enjeux.

Le droit à l'insoumission éducative

Refuser de travailler en EPM n'est pas délaisser les mineurs délinquants, ou refuser le travail avec des jeunes incarcérés. En refusant d'exercer **dans** les prisons pour mineurs, il s'agit pour nous de bloquer ce système carcéral pour enfants, en contraignant justice et administration pénitentiaire à faire sortir ces jeunes des EPM comme des quartiers pour mineurs, pour leur permettre de suivre des cours, des formations, des entretiens, des soins et ne pas les isoler, toujours plus, de la vie en société.

Nous serons solidaires de toute personne inquiétée pour son refus de travailler en EPM.

Les droits de l'enfant

La Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par l'Etat français en 1990 stipule que « Les États parties reconnaissent à tout enfant suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale le droit à un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui renforce son respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales d'autrui, et qui tienne compte de son âge ainsi que de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci (article 40) ».

Or la dignité et le sens de la liberté ne s'acquièrent pas dans la soumission, ni le respect de l'autre par le déni de soi, et la réintégration ne se prépare pas en prison. Les EPM sont criminogènes. Nous n'irons pas y travailler !

A Nantes le 1^{er} décembre 2007

Contacts et signatures :

emancipationgd44@no-log.org

Groupe départemental de l'Emancipation c/o FSU
8 place de la Gare de l'Etat

44276 Nantes cedex 2

signature en ligne

<http://pays-de-la-loire.emancipation.fr>

QUELQUES ÉLÉMENTS DE DISCUSSION

Ce n'est pas tous les jours que des salariés refusent de faire un travail qu'ils jugent incompatible avec leurs convictions et réclament un « droit à l'insoumission ». Autrement dit qu'ils posent la question de l'utilité sociale de cette activité. Ce faisant ils ouvrent grande la porte au débat et c'est sans doute là un de leurs objectifs. Alors posons-nous quelques questions.

« Un mineur délinquant est d'abord un enfant en souffrance » est-il écrit. Je pense que cela n'est nullement automatique étant donné que l'acte de délinquance est délimité et caractérisé par le pouvoir et non par une société démocratique (comme la finalité du travail qu'on vous demande d'ailleurs, et que vous refusez). Ce même pouvoir qui caractérise comme délinquant nombre d'actes que nous commettons nous-mêmes dès lors que nous sommes opposés à l'organisation de cette société. Je note en outre que le terme de « en souffrance » est un terme relativement récent, introduit par les nouvelles générations de « psy » et qui fait maintenant partie de la panoplie sémantique du « politiquement correct » de ce secteur.

« Les adolescents ne sont pas adultes ». Le problème c'est que la délimitation et la définition de l'adolescence n'en finissent pas de varier selon les écoles et les périodes. Vous précisez « le mineur est d'abord un enfant ». Ce qui veut dire que l'enfance est un état social lui aussi délimité par le pouvoir puisque c'est ce dernier qui définit la « majorité ». Il me semble que tout cela risque fort de renforcer la notion d'irresponsabilité du jeune alors qu'au contraire, me semble-t-il, c'est d'être davantage considéré comme responsable qui fait défaut.

Vous dites que la preuve de ce que vous avancez c'est que ce sont des « évidences connues des professionnels ». Raison de plus à mes yeux pour s'en méfier ! D'abord parce qu'il faut toujours se méfier des professionnels (c'est un principe de base), ensuite parce que dans ce secteur en particulier, les professionnels ont toujours été largement divisés, non pas seulement en fonction de l'observation « scientifique » du « terrain », mais en fonction de leurs choix idéologiques. Et la profession a connu largement plus d' « enfermeurs » et de « totalitaires » que de « libéraux ».

Enfin, une question. Existe-t-il des sanctions qui réparent ? Lesquelles et qui réparent quoi ?

Poser toutes ces questions implique, me semble-t-il, un soutien à celles et ceux qui refusent de travailler en EPM. Le meilleur soutien est celui qui s'engouffre dans la critique.

JPD

La rétention administrative

«La rétention administrative est une privation de liberté spécifique pour les étrangers en instance d'éloignement du territoire français». Il s'agit du placement par une préfecture «dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire» d'un étranger qui fait l'objet d'une mesure d'éloignement forcé. La durée maximale de maintien en rétention est de 32 jours. Au-delà de cette période, l'étranger que l'administration n'aura pas réussi à reconduire devra être remis en liberté, souvent sans que sa situation ne soit régularisée. Il peut alors revenir plusieurs fois en rétention.

LA RETENTION EN EUROPE ET AUTOUR DE LA FORTERESSE EUROPE

Depuis une quinzaine d'années, l'Europe, en mettant en œuvre des moyens démesurés pour interdire l'accès à son territoire, s'est transformée peu à peu en une citadelle fortifiée.

De l'Irlande à la Bulgarie, de la Finlande à l'Espagne, les camps de rétention pour étrangers se sont multipliés dans l'Union, et on dénombre aujourd'hui 224 camps de rétention qui peuvent accueillir plus de 30 000 personnes au total – des demandeurs d'asile et des clandestins en attente d'expulsion.

Ces camps sont concentrés le long des frontières orientales et méridionales de l'Europe, et, selon Migreurop, un réseau de chercheurs et –d'avocats qui a cartographié le phénomène, on en trouve un grand nombre sur une bande traversant la Pologne, la Slovaquie, la République tchèque et l'Allemagne. Les plus importants sont situés à proximité des principales voies de migration. Le plus grand, de 1 100 places, est installé dans le sud de l'Italie, à Crotone, et les deux suivants, de 800 places chacun, à Malte. Selon l'étude du Parlement européen, la capacité totale connue des camps «fermés» de l'UE est de 30 871 places. Lorsqu'on ajoute à ce chiffre celle des camps ouverts, où les demandeurs –d'asile peuvent sortir pendant la journée, le total s'élève à 40 979 places.

L'Europe cherche aujourd'hui de l'aide en dehors de ses frontières pour ouvrir de nouveaux camps. Des accords bilatéraux, soupçonnés de reposer sur des alliances équivoques et d'autoriser des atteintes aux droits de l'homme, ont vu naître des camps situés dans des pays périphériques comme le Maroc, l'Ukraine, la Libye et la Turquie. La Turquie exclut les non-Européens de sa politique à l'égard des réfugiés, et la Libye n'a pas signé la Convention de Genève sur les réfugiés.

Si, en mai prochain, «la directive sur la rétention et l'expulsion» est votée au Parlement européen, la rétention des personnes sans papiers pourra atteindre 18 mois ! Cette mesure porte en elle les germes de la généralisation d'une politique d'enfermement des personnes étrangères, cette politique devenant alors le mode de gestion ordinaire des personnes migrantes.

Aujourd'hui, l'Europe s'achemine clairement vers une logique de camps.

Cette directive prévoit, en outre, l'interdiction pour 5 ans, de revenir en Europe pour toutes les personnes renvoyées ce qui les transforme ipso facto en délinquants.

JOURNÉE EUROPÉENNE CONTRE LES CENTRES DE RÉTENTION

Le 19 janvier 2008 était une journée européenne contre les centres de rétention administrative. Si nous ne savons pas exactement ce qui s'est passé en Europe, en France, à l'initiative de RESF, plus de 12 000 personnes ont manifesté soit devant des CRA, soit devant des Lieux de Rétention Administrative. La plus belle action a été réalisée à Nîmes où les manifestant-es ont profité de l'entrée d'une voiture de ravitaillement pour envahir la cour du CRA. Par ailleurs, des réunions, débats ont aussi eu lieu. Un point de focalisation a été le CRA de Vincennes où les retenu-e-s sont en lutte depuis mi-décembre.

Paris

Plusieurs milliers de personnes ont manifesté jusqu'au centre de rétention de Vincennes pour exiger l'arrêt des rafles et des expulsions et la fermeture des centres de rétention. A l'arrivée des légers incidents se sont produits avec les forces de l'ordre. C'était la troisième manifestation en janvier et la plus nombreuse, car rappelons-le, des détenus sont en lutte au CRA de Vincennes depuis fin décembre. Pendant cette dernière manifestation, les détenus sont sortis et ont accroché des draps aux barbelés. Le soir même, la police est entrée dans les chambres pour fouiller et retourner les matelas.

A la fin de la manif, 70 personnes ont occupé quelques heures l'Institut National du Sport (INSEP) afin de dénoncer la différence de traitement entre les étrangers sportifs de haut niveau naturalisés rapidement et les étrangers en instance d'expulsion.

A noter que dans d'autres CRA des luttes ont lieu. C'est ainsi que 20 sans-papiers (sur les 30 présents) retenus au CRA de Palaiseau (91) sont en grève de la faim pour obtenir leur libération.

Lyon

Nous étions au moins 2 000 personnes au CRA St-Exupéry. Il y avait une quinzaine de bus venus de toute la région.

Mardi, un sans-papier enfermé dans le CRA avec qui le collectif 69 était en contact téléphonique avait sa chambre du côté du rassemblement, et il s'est bien rendu compte de la mobilisation. Des détenu-e-s agitaient des drapeaux aux fenêtres.

5/6 élus ont utilisés leur droit de visite du CRA pendant le rassemblement.

Il y a eu quelques interventions au micro : RESF, coordination régionale des collectifs de sans papiers, un membre du collectif 69 a parlé des travailleur-es sans-papiers, en illustrant par la situation de Madi, et en terminant sur la dernière circulaire raciste de «préférence européenne».

Nantes

4 à 500 personnes se sont retrouvées pour un simple rassemblement devant le centre de rétention qui se trouve annexé au commissariat principal. Les manifestant-es était essentiellement issus du secteur associatif (Asti-gas-prom, RESF, UCJ...). avec des délégations de comités de lutte de Vendée ou de Saint-Nazaire. Il y avait peu de visibilité syndicale et politique, malgré la présence des «cadres» syndicaux de la FSU, ou des habituels militant-es de l'extrême gauche ou de la mouvance libertaire. La mobilisation a cependant surpris dans une période de vache maigre sur la question des sans-papiers, et cela a donné suffisamment de

pêche au rassemblement pour se transformer en cortège qui défila jusqu'à la préfecture puis dans le centre ville. Une conséquence de cette mobilisation, le lundi 21 janvier des détenus du CRA ont démarré un mouvement de grève de la faim, et depuis le mercredi 23 des rassemblements de solidarité avec les grévistes sont appelés chaque soir à 17H30 devant le centre de rétention.

Coquelle après Sangatte ?

Une soixantaine de personnes s'étaient réunies devant le CRA de Coquelles. Pour mémoire, rappelons que l'Etat en décida l'extension à la période même où il fermait le camp de réfugié-es de Sangatte. Présenté à la population comme un modèle offrant des garanties à la personne : hygiène, espace, soins..., il compte en réalité au nombre des outils de la politique de traque et de rafle qu'opèrent États français et britannique à l'encontre des sans papiers du littoral calaisien. Un dispositif renforcé depuis les lois Sarkozy, puisqu'une chambre du Tribunal d'Instance de Boulogne sur mer tient régulièrement séance dans une de ses annexes permettant un traitement accéléré des dossiers, et par conséquent des mesures de reconduites et d'expulsions. Accessoirement, il fut utilisé afin de briser sans y parvenir, la grève de la faim menée il y a deux ans par les sans papiers de Lille. L'Etat y fit retenir des femmes membres du CSP 59, les coupant ainsi du soutien du collectif. A cette occasion, plusieurs témoignages de mauvais traitements furent rendus publics : pressions physiques et psychologiques, insultes...

Le rassemblement du 19 janvier fait suite à de nombreuses mobilisations dont les libertaires furent le plus souvent à l'initiative. Cette fois, l'appel fut lancé par deux militantes de terrain auquel s'associa la Mouette Enragée. Une fois n'est pas coutume, la gauche fut de la partie, elle qui par le passé boudait ou concurrentait volontairement toute initiative qui lui échappait. Mieux que cela, elle prit la parole par la voix de l'euro-député verte Hélène Flautre, désappointée de s'être vue interdire l'accès du centre de rétention de Lesquin quelques temps auparavant... Alors, allait-elle parvenir après son échec lillois à entrer à Coquelles ? Malheureusement, Hélène joua une nouvelle fois de mal chance et avec elle la gauche réunie face au Préfet du Pas-de-Calais qui ordonna une nouvelle interdiction...

Après les prises de parole devant les grilles du centre, et la diffusion de tracts sur les axes de circulation, le cortège composé des associatifs calaisiens (1), de membres de la CNT lilloise, du groupe « Passons nous des frontières » et d'individu-es, entama le tour du bâtiment afin de tenir des parloirs sauvages avec les sans papiers. Au son des slogans, pétards et autre sirène, des textes traduits en arabe et anglais furent lus au mégaphone faisant état entre autre, des luttes de Mesnil Amelot et Vincennes. Curieusement, cette fois personne ne répondit à nos appels. Les faibles effectifs policiers et l'attitude pour le moins détachée de ces derniers nous laissent supposer que tout ou partie des sans papiers avaient peut être été déplacés vers d'autres lieux durant le temps de la manifestation.

(1) : C-sur ; Salam ; Belle étoile...

d'après les infos des groupes OCL

Qu'ont-ils fait pour être enfermés ? Quel délit, grave, ont-ils commis qui justifie leur enfermement ? Quel tribunal en a décidé ?

Les enfermés (on dit retenus dans le langage administratif) n'ont commis aucun délit, ils n'ont été condamnés par aucun tribunal, ils sont enfermés par une décision administrative prise par les préfetures. Pourquoi ? Parce qu'ils sont étrangers et que leur situation administrative est irrégulière ou qu'ils dépendent de la Convention de Dublin II lorsqu'ils sont demandeurs d'asile (c'est le premier pays sur lequel le demandeur d'asile a mis le pied ou celui qui a délivré un visa Schengen qui doit traiter la demande d'asile). Nous avons en France des prisons spéciales pour enfermer les étrangers. Pas tous, seulement ceux qui sont en situation administrative irrégulière.

Mais comment devient-on irrégulier-e ?

La situation administrative d'un étranger devient irrégulière pour toutes sortes de raisons :

- si la demande d'asile est refusée et cela quel que soit le temps passé en France (trois, quatre, cinq ans...), que des enfants soient nés ou non en France et quel que soit le risque encouru en cas de retour. De plus en plus de réfugiés sont dans ce cas puisque de moins en moins de demandes d'asile sont acceptées.

- si la carte de séjour n'est pas renouvelée : un étudiant qui termine ses études et souhaite travailler en France, a d'énormes difficultés pour obtenir une carte « salarié » même quand une entreprise veut l'embaucher et fait les démarches nécessaires. Un étudiant dont le préfet décide que les études ne sont pas suivies régulièrement, par exemple en cas de changement d'orientation, n'obtient pas le renouvellement de son titre de séjour.

- si un jeune devient majeur, sa situation devient irrégulière, même si il vit avec ses parents en situation régulière, il suffit qu'il soit arrivé en France après 13 ans ! et que le regroupement familial ait été refusé.

- si un conjoint de Français voit le mariage rompu, même suite à la mort du conjoint, le titre n'est pas renouvelé

- si.....

Comment arrive-t-on en CRA, cette prison qui ne dit pas son nom ?

Pour réussir à atteindre son nombre d'expulsions, le gouvernement utilise tous les moyens : arrestation à domicile, rafles dans la rue ou les gares, contrôles en tout genre. C'est comme ça qu'on voit tous les jours dans les gares ou les métros des grandes villes des policiers qui demandent sélectivement leurs papiers à ceux qui ont l'air étranger et ceci avec l'autorisation du procureur de la République.

Le gouvernement veut maintenant accroître son efficacité en obligeant les fonctionnaires ou les personnels de services sociaux à dénoncer tout étranger « suspect ». La police a ainsi cherché à monter de véritables traquenards à l'ANPE, en demandant à un agent de faire patienter un étranger le temps que la police arrive. Elle fait aussi pression sur des foyers pour qu'ils indiquent les chambres des étrangers. La préfecture, si elle ne l'a pas encore fait,

Dans les textes, les centres de rétention administrative ont vocation à recevoir les étrangers faisant l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire national.

Dans la pratique, bien qu'ils ne relèvent pas de l'administration pénitentiaire mais de la police ou de la gendarmerie, les centres de rétention sont des prisons pour étrangers.

La durée légale maximale de la rétention n'a cessé de s'allonger :

Le nombre de retenus et la durée moyenne augmentent
2003 : 28 220 personnes retenues, durée moyenne de rétention : 5 jours

2006 : 31 232 personnes retenues, durée moyenne de rétention : 9 jours dont 97 familles, plus de 200 mineurs d'une moyenne d'âge de 8 ans !

Avec la pression des objectifs chiffrés et l'encombrement des centres de rétention, on assiste actuellement à une utilisation accrue de locaux de rétention administrative, créés à titre temporaire ou permanent pour recevoir provisoirement des étrangers qui ne peuvent pas être placés dans un centre de rétention. Ce sont en général des commissariats de police ou des brigades de gendarmerie. La durée de rétention y est en principe limitée à 48 heures. Il en existe plus de 150.

délivre un Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière (APRF) ou depuis janvier 2007 une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) avec mise en rétention immédiate.

LA PROCÉDURE

Lorsqu'une personne est mise en rétention administrative :

-elle se retrouve d'abord dans un local de rétention administrative (LRA) où la durée de rétention ne peut excéder 2 jours (3 jours sont tolérés en cas de passage rapide devant le tribunal administratif). Pour les familles, c'est directement le centre de rétention administrative (CRA). Quelle que soit la situation (LRA ou CRA), la personne doit être présentée avant ces 2 jours devant

le Juge de la liberté et de la détention (JLD) qui décide de la poursuite ou non de la rétention.

-Une fois au CRA, la personne doit être présentée à nouveau devant un JLD avant le 17ème jour de rétention.

-Si au bout de 32 jours de rétention, la personne n'a pas été reconduite, elle est libérée.

Ce qui peut amener à une libération avant les 32 jours ?

-le JLD décide qu'il y a eu un vice de forme dans les conditions d'arrestation qui ont amené à la rétention

-le JLD décide d'assigner à résidence la personne (il faut avoir un passeport en cours de validité)

-le JLD décide que les conditions de rétention ne sont pas respectées (non signalément au procureur des heures de mise en rétention, des heures de sortie du LRA et d'arrivée au CRA, pas d'accès au téléphone, cellules non conformes...)

-le TA annule l'APRF ou l'OQTF qui a servi de base à la mise en rétention

-la préfecture abroge l'APRF ou l'OQTF

LA RÉTENTION,

DERNIÈRE ÉTAPE AVANT L'EXPULSION

C'est ce que souhaite le gouvernement et le ministre des expulsions.

En 2006, comme les années précédentes, moins de la moitié des personnes enfermées en CRA ont été expulsées. Sous la pression du chiffre à réaliser coûte que coûte, on enferme d'abord et on ne relâche que par obligation.

Camille, Reims

avec l'aide de RESF et Migr'Europe, janvier 2008

La rétention n'a pas toujours existé !

L'enfermement a d'abord été clandestin comme dans le hangar d'Arenc (dénoncé en 1975), principalement destiné aux Algériens qui venaient travailler en France après l'indépendance, c'est maintenant devenu officiel, légal, encadré par la loi, mais toujours inhumain : la prison pour étrangers !

1980 : La « loi Bonnet et Peyreffite » permet d'exécuter par la force une mesure d'expulsion du territoire ou de reconduite à la frontière d'un étranger en situation irrégulière et autorise la privation de liberté de ce dernier sur décision administrative.

1981 : La loi du 29 octobre légalise et organise la rétention administrative. Malgré cette légalisation, les étrangers retenus sont gardés dans des locaux administratifs qui n'ont pas été prévus à cet effet. La durée maximale de « retenue » est fixée à 7 jours.

1984 : Le gouvernement décide la création de centres dits « de rétention » dans les principales villes du pays, et confie à la Cimade une mission d'accompagnement social et juridique des étrangers qui y sont placés.

1993 à 1998 : La durée maximale de rétention passe de 7 à 10 puis 12 jours afin de réunir les conditions qui permettront l'éloignement.

2003 : La loi dite « Sarkozy » du 26 novembre porte la durée maximale de rétention à 32 jours. Le ministère de l'intérieur fixe pour la première fois des objectifs chiffrés de reconduites à la frontière : 15.000 en 2004, puis 20.000 en 2005, et 25.000 en 2006.

2005 : Le décret du 30 mai 2005 prévoit la présence d'enfants en rétention et désigne certains centres habilités à cet effet. Il prévoit également que les demandeurs d'asile, qui sont tenus de soumettre leur dossier de demande en français, devront prendre à leur charge les frais de traduction.

2006 : Le gouvernement annonce un calendrier d'extension et de construction des centres de rétention : il prévoit que la capacité des centres qui étaient de 1200 places en 2005, passera à 1800 places fin 2006, puis à 2700 places en 2008. » 24 centres de rétention administrative en France c'est 1800 places disponibles dans des locaux qui vont de 8 à 280 places. (source : Comité Interministériel de Contrôle de l'Immigration, 2005)

Le coût d'une rétention

Selon le ministère des finances, le coût moyen d'une rétention aurait été en 2007 de 1000 euros (frais de fonctionnement afférents au placement en rétention et frais de laissez-passer consulaires). Les dépenses d'investissement relatives aux Centres de Rétention Administrative représentent, dans le budget 2007, une somme de 270 millions d'euros, dont 48,5 millions d'euros destinés à la construction des nouveaux centres.

Environ 1000 personnes « travaillent » dans les lieux de rétention et il faut y ajouter tous les effectifs policiers affectés à la police des étrangers...

Au titre des reconduites à la frontière 2008 figurent 80,5 millions d'euros en autorisations d'engagement et 79,2 millions d'euros en crédits de paiement qui comprennent

- le fonctionnement hôtelier des CRA : 27,5 millions d'euros sont prévus, permettant de couvrir 2 433 places, dont 2 053 au titre des CRA police et 380 au titre des CRA gendarmerie ;

- 8,1 millions d'euros au titre de la prise en charge sanitaire dans les centres de rétention administrative;

- 5,16 millions d'euros en autorisations d'engagement et 3,86 millions d'euros en crédits de paiement au titre de l'accompagnement social des personnes placées en C.R.A., attribués dans le cadre d'un marché public la CIMADE qui mettrait à disposition 81 travailleurs sociaux en équivalents temps plein ;

- les dépenses de billetterie au titre de l'éloignement : avec 39,6 millions d'euros, sur la base de 25 500 reconduites à la frontière (contre 23 831 à fin 2006) pour un coût de 1.523 euros par reconduite.

Mais que font les trotskystes ?

Depuis l'été dernier, les deux grosses organisations trotskystes que sont la Ligue Communiste Révolutionnaire et Lutte Ouvrière semblent effectuer un revirement stratégique. D'un côté, L.O. envisage de se présenter sur des listes communes avec le PS, en vue des Municipales de Mars prochain. De l'autre, Besancenot, le leader de la L.C.R. lance un « appel pour constituer un nouveau parti », qui s'appuierait sur des « discussions locales dans les lycées, les facs, les quartiers », dans le but de fédérer ceux et celles qui luttent pour constituer une dynamique anticapitaliste.

La L.C.R. est connue pour ses manoeuvres politiciennes et son électoralisme, mais elle semble mettre de côté les Municipales et se concentrer sur les luttes. Inversement, L.O. qui est connue pour son implantation dans les entreprises, et son dogmatisme « révolutionnaire », veut des conseillers municipaux coûte que coûte. Ces nouvelles stratégies de la part de « l'extrême gauche » s'appuient sur des changements d'appréciation de la situation politique actuelle. Nous pensons qu'il est important d'analyser les évolutions du paysage « contestataire » français, d'autant plus que ne nous avons nous aussi des questions à nous poser, tant au niveau de la stratégie révolutionnaire globale que dans nos modes d'interventions au quotidien.

LE NOUVEAU PARTI ANTI CAPITALISTE : SUR QUELLES BASES ?

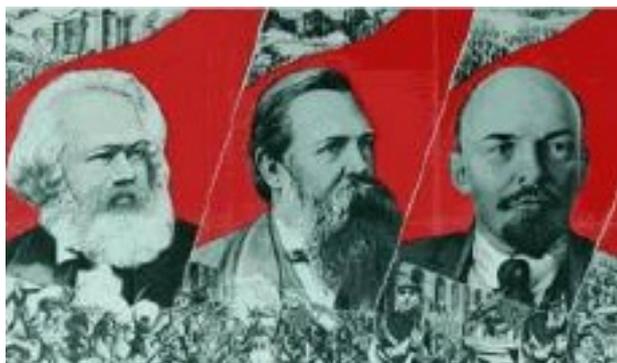
Bien que les dirigeants de la Ligue aient certainement des idées très précises sur ce qu'ils veulent, il est aujourd'hui très difficile de savoir comment peut se structurer le nouveau parti. Les militants répondent quasi systématiquement que le N.P.A.C. sera ce que les gens en feront. « Tous ceux qui veulent en être pourront contrôler démocratiquement, de A à Z, la construction du nouveau parti anticapitaliste que nous voulons créer » affirmait Besancenot lors de l'ouverture du congrès de la L.C.R. (24 janvier 08). L'idée fondamentale de ce nouveau parti est de fédérer les militants et militantes anticapitalistes et révolutionnaires.

Le parti s'affirme comme étant dans la continuité du Mouvement ouvrier. Dans les textes du congrès, il est dit que la LCR est favorable à ce que le N.P.A.C. s'affirme dans une nouvelle Internationale « anticapitaliste, révolutionnaire, démocra-

tique, capable de formuler une politique pour la classe ouvrière pleinement indépendante ». Lors d'une réunion parisienne, fin 2007, le « facteur » nous avait le coup du retour aux sources, en affirmant que les divergences qui avaient traversé le mouvement socialiste depuis la Première Internationale devaient être dépassées aujourd'hui. Il s'est même payé le luxe de citer « Louise Michel, l'anarchiste »... Il semble que le Nouveau parti ai des visées hégémonique sur le mouvement social. Aussi, on a parfois l'impression qu'ils veulent prendre la place du P.C.F. d'autres fois celle laissée vacante par le P.S., ou sinon devenir LA force issue du « Non de gauche à la constitution européenne ». En fait, ils jonglent habilement entre un réformisme anti-libéral et des positions vaguement Marxistes.

Le N.P.A.C. vise « les secteurs de la jeunesse et du monde du travail les plus avancés dans le combat anticapitaliste ». Leur éventail de personnes à convaincre est large : depuis les militants actifs du milieu étudiant, aux militants des S.U.D. ou de la F.S.U. et certains syndicats C.G.T. Puis ils s'adressent aux « courants issus de la crise du P.S. et du P.C.F., les Collectifs anti-libéraux, les équipes du Mouvement social et du Mouvement syndical, les révolutionnaires dont Lutte Ouvrière » et ce, surtout localement. Les « libertaires » sont aussi taquiné et notamment Alternative Libertaire qui frétille tel un goujon depuis qu'elle a droit à une tribune sur le site internet de la grande sœur trotskyste.

Le NPAC entend mettre la question sociale au « centre » de son programme. Cela concerne la « défense générale des intérêts et revendications des travailleurs, le féminisme,



l'écologie, les droits de la jeunesse, ceux des populations immigrées et de tous les secteurs discriminés – et la question démocratique (défense de tous les droits démocratiques, rupture avec la V^{ème} République, élection d'une Assemblée constituante, contrôle des travailleurs et de la population, pouvoir à des assemblées élues dans les communes et les entreprises...).

On ne peut que constater que la LCR n'entend pas renier ses fondamentaux communistes. Pour autant, ils s'inscrivent plus dans la continuité de la gauche parlementaire française que dans la lignée des grosses organisations révolutionnaires. « Un tel parti à une influence de masse, s'adresse à tous ceux et celles qui veulent construire ou reconstruire une nouvelle force politique vraiment à gauche, dans le camp des travailleurs. »

Aussi, Besancenot met souvent en avant la nécessité (pour les travailleurs) de voir appliquer rapidement son « programme d'urgence ». Cela consiste en quelques mesures « clef en main » telle que les 32h., l'interdiction des licenciements collectifs, la défense des services publics,...

Aussi, le nouveau parti entend se faire sa place en se distinguant totalement du P.S. « social liberal »,... et en pratiquant à outrance un anti-sarkozysme primaire.



APRÈS AVOIR « OSÉ BOVÉ », OLIVIER VEUX « NIQUER BOVÉ » ?

Que se soit par les différentes initiatives auxquelles a participé la L.C.R. récemment, ou par les problématiques abordées dans sa propagande « grand public », on se rend compte que le rayonnement culturel de la Ligue se fait plutôt chez les alter mondialistes et les anti-libéraux. Le parti se veut avoir comme perspectives le changement de société. Pourtant, les stratégies annoncées n'apparaissent pas ou très peu comme révolutionnaires. En apparence la LCR semble moderniser la question sociale, en adaptant son discours à la « conscience des masses » (sous prétexte que les masses ne seraient pas capable de comprendre ce qu'est la plus value ou les Soviets). En réalité, ils nous refont toujours et encore le coup du réalisme politique, en se contentant de défendre le compromis capital-travail issus des 30 glorieuses, sans autres perspectives concrètes que « d'être le porte parole des luttes pendant les élections ».

Par exemple, lors d'un comité local sur une fac, les J.C.R. (organisation « de jeunesse » liée à la L.C.R.) mettait en avant la défense inconditionnelle du service public, présenté comme un « début de socialisme »...

Bien sûr il ne faut pas oublier ce qui s'est passé durant la campagne électorale. L'appel de Besancenot est dans la continuité des Comités du non à la constitution dont la L.C.R. s'est fait largement l'écho (et s'était largement satisfaite de leur existence). À l'époque, l'accord s'était fait sur des perspectives aussi creuses que le « non antilibéral à la constitution de Chirac » et, dans les faits, n'avait pas été moteur de quelque dynamique sociale que ce soit. Pendant la lutte contre le C.P.E., chaque chapelle (Attac, P.C.F., les Alternatifs, etc.) était retournée à ses stratégies propres, de peur de louper quelque chose et, bien sûr, pour tirer la couverture à soi. Tout ce petit monde

s'était ensuite re-re-trouvé pour préparer les élections présidentielles. Mais là, les enjeux de pouvoir sont ressortis comme jamais. Tout le monde voulait être « unitaire » mais chacun cherchant à faire passer ses idées (et son ou sa porte parole) avant les autres, la L.C.R. la première. Tout cela a donné ce que l'on sait. Étant donné que Besancenot est celui qui s'en est le mieux sorti (près de 5%), sa formation remet aujourd'hui sur le tapis la dynamique unitaire dont tout le monde rêve. Mais cette fois, la ligue met clairement SES conceptions et SON porte parole comme préalable à l'unité.

POURQUOI LO NE LES REJOINT PAS ?

Lutte Ouvrière est une organisation vieillissante. Ses dirigeants commencent à se rendre compte que leur rigidité dogmatique fait peur à tout



le monde. Ils se préparent actuellement à remplacer la vieille Arlette et commencent à aborder des sujets un peu plus larges que les seules combats ouvriers. Par exemple, ils publiaient en septembre dernier un article intéressant sur l'écologie dans leur journal théorique. Lors de leur congrès de décembre 2007, ils ont questionné leur « rayonnement politique ». C'est bien connu, tous les étés, L.O. traverse le pays avec ses «caravanes», à la rencontre du prolétariat. Et bien maintenant, ils tenteront de le faire tous les deux mois quand c'est possible. Un des fers de lance de leur implantation locale est d'avoir des conseillers municipaux. Pour arriver à leurs fins ils sont prêts à des listes commune avec le PS et le PC comme à Ivry sur seine (94), et ce « dès le premier tour ». Ils comptent se présenter dans plus de de 128 communes. Comme l'évoquent les

militants de leur Fraction, les candidatures de LO risquent de ne servir que de faire valoir d'extrême gauche, dans les mairies P.C.F. pour pouvoir résister au PS. Inversement, si le PS accepte l'extrême gauche sur certaines listes, ce n'est que pour affaiblir son rival communiste. C'est bien dommage pour des trotskystes que de faire le jeu à la fois des staliniens et des sociaux-démocrates !

La L.C.R., pour sa part, se dit prête à se présenter dans 180 villes, sur des listes indépendantes, qui peuvent éventuellement fusionner au second tour. Elle compte sur les militants pour recruter des gens à mettre sur les listes (par exemple les copain-copines des militants dans certains quartiers !). Ces listes ne semblent pas relever d'enjeux fondamentaux pour la Ligue, mais semble n'être qu'un outil de plus pour lancer et populariser le nouveau parti. Au contraire, LO mise beaucoup sur ces élections. D'après eux, les conseillers municipaux ont un rôle important et permettent par exemple de faciliter le soutien aux grèves locales, comme en obligeant une mairie de gauche à soutenir financièrement des grévistes, ce qu'ils auraient déjà permis... Sur le terrain, le discours est tout autre. Une candidate L.O. sur une liste commune en banlieue parisienne explique sa candidature ainsi : « face à la droite, même si la ville ne peut pas tout pallier, nous voulons contribuer à améliorer la vie des gens »... avec le P.C.F., le P.S. et les subventions de l'Etat...

Il est intéressant de voir que L.O. ne suit pas la dynamique lancée par la L.C.R., en argumentant que ce n'est pas le Parti dont ils rêvent, qu'ils ne parlent pas explicitement de révolution communiste. Bien qu'ils souhaitent au Nouveau parti de réussir, on sent un léger mépris paternaliste : « Certains s'engagent dans des O.N.G. pour intervenir dans des pays sous développés, d'autres le font plus près de chez eux pour aider les Sans papiers ou les Sans logis, d'autres,



simplement outrés par les mesures du gouvernement souhaitent s'y opposer selon leurs moyens. Et ce serait une bonne chose qu'à défaut d'être révolutionnaire, ils puissent trouver une organisation importante, vaste, susceptible d'agir et qui corresponde à leurs idées » (texte du congrès). De fait Lutte Ouvrière préfère se replier sur ses acquis : l'implantation dans les entreprises et une formation rigoureuse (et dogmatique) de militants recrutés à la sortie des grandes écoles.

Au niveau de ses axes politiques, L.O. semble rejeter l'anti-sarkozysme et préfère se concentrer sur une analyse de l'hégémonie politique de la droite. L'organisation d'Arlette semble comprendre qu'il y a un enjeu à défendre sans concession un programme de lutte de classe, plutôt que de se placer sur le terrain de la gauche de la gauche. Ils font le choix de développer leurs acquis, jouant sur le fait que la radicalisation de la droite attirera le prolétariat vers « son vrai parti »... La Ligue elle, on l'a vue, fait le choix du « pragmatisme » de gauche.

VERS UNE STRATÉGIE RÉVOLUTIONNAIRE UNITAIRE ?

La question que l'on pourrait ainsi se poser est : doit-on se méfier du Nouveau parti et continuer nos affaires dans notre coin ou bien tout plaquer et rejoindre les camarades dans un grand élan de spontanéité « unitaire »... ? Bien évidemment l'un ou l'autre de ces choix serait trop simple. Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises que l'unité, même seulement chez les libertaires a valeur de mythe. Il ne serait pas sensé de croire que tous les militants « anticapitalistes » peuvent lutter dans la même organisation. Pour répondre à Besancenot, les divisions qui traversent le Mouvement ouvrier depuis la Première internationale relèvent d'enjeux fondamentaux. Il ne peut, par exemple, y avoir de conciliation entre ceux qui sont prêts à défendre l'Etat par anti-libéralisme et ceux qui veulent en finir le plus vite possible avec lui. À ce sujet la question de la défense du service public est fondamentale... Pour nous, des militants révolutionnaires conséquents ne peuvent pas faire l'impasse sur l'analyse du service public comme étant une nécessité du capitalisme, plus ou moins forte suivant les époques. Les classes



populaires on évidemment tout à craindre d'une défaillance de celui-ci, mais, un discours révolutionnaire se doit, au moins, de proposer de dépasser la gestion étatique des besoins de la société plutôt que de défendre un statu quo avec la bourgeoisie. Si un jour une situation révolutionnaire se présente, on peut se permettre de douter qu'un Parti qui risque de faire plus de 10% aux élections, d'avoir des députés, voire des mairies, nous suive et plaque tout ce qu'il a réussi à construire au sein des institutions... Pourtant, les communistes savent que seuls les conseils révolutionnaires (d'entreprise, de quartier) peuvent être l'avenir des exploités.

Pour autant, plutôt que de railler de la proposition de la L.C.R. nous devons de suivre cela de près car il se peut que le N.P.A.C. devienne un espace important de la recomposition du mouvement social. Nous n'avons pas à en avoir peur puisque, à priori, cette organisation véhiculera tout de même des perspectives de rupture, et surtout la nécessité de lutter. Ils contribueront certainement à renforcer la visibilité politique des « anticapitalistes » dans la société, ce qui serait un point d'appui pour l'émergence d'un mouvement social révolutionnaire. Au moins, la Ligue pose concrètement les questions de l'organisation, et de l'émergence d'un discours politique conséquent pour les luttes, questions qui sont fondamentales.

Quant à LO, il y a de forte raison que l'on se retrouve (comme souvent) à leur côté pour développer des positions de classe dans des luttes. De plus, même au sein d'un Nouveau parti, il y a de fortes chances que les militants de la Ligue gardent leur stratégie d'opposition syndicale avide de prise de pouvoir au sein des directions (notamment dans l'Union Solidaires., ou il devrait rapidement y avoir un certains nombres d'enjeux). Alors, nous ne pourrions que nous satisfaire si les militants de LO prônent comme nous, une autre approche de la lutte dans le monde du travail. D'autant plus que si le N.P.A.C. veut regrouper large, cela comprendra tout un tas de carriéristes et d'apprentis bureaucrates qui n'ont que faire de l'évolution du rapport de force entre les classes, et préféreront développer leur propre organisation pour elle-même et leurs ambitions, plutôt que des perspectives communistes et révolutionnaires.

Séba,
OCL-banlieue rouge (pâte),
24 janvier 2008

Sources :

Lutte de classe, spécial 37e congrès, décembre 2007 (Bimensuel théorique de LO)

Convergence révolutionnaire, No 55, janvier 2008 (Bimensuel théorique de la fraction de LO)

Textes des plateformes aux congrès de la L.C.R. (dispo sur leur site)

Différents textes, tracts, interview, meeting et discussions...

Critique du genre et réflexions sur la théorie queer

Revendiquant l'héritage du féminisme, des cultures gays, lesbiennes et trans, la théorie et le mouvement politique «Queer» déconstruisent les genres et les sexualités. Mais sous couvert de ruptures avec la soumission à l'ordre hétéro patriarcal ne risque-t-on pas d'assister à la promulgation de nouvelles normalités tout aussi aliénantes et oppressives ? Le débat mérite d'être posé, c'est pourquoi nous avons retenu cet article, au risque (et au plaisir) de déplaire !

La C.J. De Nantes.

La féminité et la masculinité n'existent qu'au travers de la perception bipolaire d'une réalité humaine. Ce système de pensée, qui s'organise autour d'un processus de classification hiérarchique des choses matérielles et abstraites ainsi que des êtres, est à la fois la cause et la conséquence de notre acceptation de la domination. Ce conditionnement mental intervient dès la naissance et se poursuit jusqu'à la mort, notamment par le langage, l'éducation, les jouets, la publicité et la prostitution et ce de génération en génération. Il n'y a pas de fatalité car en tant qu'être humain nous avons la capacité de nous redéfinir. Ni une quelconque divinité, ni la «nature» ne nous manipule. L'observation de sociétés très différentes de la notre montre qu'il n'y a pas de fatalité biologique, mais bien des constructions sociales à l'origine du genre. Chez les Chambulis, en Nouvelle-Guinée, de nombreuses caractéristiques dites masculines ou féminines sont inversées par rapport aux nôtres (1). Pourtant, les caractéristiques que peut avoir une personne ne sont ni masculines ni féminines. Elles font partie de l'immense potentiel présent dans chaque être humain qui se décline en un nombre infini de variations. Ces variations sont étiquetées par l'idéologie dominante comme féminines ou masculines. Il en découle l'institution de catégories qui induisent l'assignation des personnes dans une classification hiérarchique. Le recours à la biologie pour maintenir la classification par catégories de genre n'est qu'un mauvais prétexte. On pourrait même faire appel à la biologie pour démontrer le contraire. En effet, même d'un point de vue biologique, il n'y a pas de rupture entre les femelles et les mâles, il y a un continuum (2). De plus, les humain-e-s sont culturel-le-s plutôt que naturel-le-s jusque dans leurs anatomies. Les récentes découvertes en matière d'étude du cerveau démontrent «l'élasticité» de ce dernier. Non seulement il n'y a pas deux cerveaux identiques, mais de plus, le même cerveau, à un moment donné n'est pas identique à ce qu'il était précédem-

ment. Il n'y a donc pas davantage de différence entre le cerveau d'un mâle et celui d'une femelle, qu'entre les cerveaux de deux femelles ou de deux mâles. La seule chose qui soit universellement partagée entre tou-te-s les humain-e-s, c'est la condition d'être doté-e-s de conscience. Mais «cette universalité n'est pas donnée, elle est perpétuellement construite» (J.-P.

Avec l'émergence de la théorie queer, les questionnements sur le genre et la volonté de le déconstruire, semblent, pour certain-e-s, plus une mode qu'une démarche politique. Cette théorie présentée comme radicalement nouvelle, remettrait en question l'ensemble du mouvement féministe comme si ce dernier était de manière homogène tourné vers une revendication identitaire de «femmes». Pourtant, depuis 1949 Le Deuxième Sexe de Simone de Beauvoir démontre largement le fait que le genre est une construction sociale... « On ne naît pas femme, on le devient »...

Sartre) et elle prend autant de formes que de cerveaux pour participer à sa construction. Il ne suffit pas de «débiologiser le genre» pour détruire la hiérarchisation entre les caractéristiques dites masculines et féminines. Il est scientifiquement démontré qu'il n'y a pas de «races» au sein de l'humanité. Beaucoup de personnes en conviennent tout en agissant en racistes. Pour ces individu-e-s le concept «race» est débiologisé mais garde toute sa signification. Leurs actes restent les mêmes qu'avant la «débiologisation» de «la race», de racistes elle-il-s demeurent

xénophobes et le problème reste entier. «0% raciste-100% identité» peut-on lire sur certains de leurs sites internet.

Se dégenrer ce n'est pas passer d'un genre à l'autre, ni se situer entre les deux. Se dégenrer c'est détruire la catégorisation par le genre et non multiplier les catégories de genre. Définir comme une fin en soi le passage d'un genre à l'autre et affirmer qu'il suffit de cela pour dépasser le genre c'est admettre cette catégorisation comme une fatalité et l'entériner en s'y conformant. Par conséquent, on ne peut se dégenrer individuellement. Une personne peut passer d'un genre à l'autre ou s'identifier comme étant entre les deux. Cela peut être important pour elle, et elle est la seule à pouvoir définir les conditions de son bien-être. Cependant, elle ne sera pas dégenrée tant qu'elle-même et la société identifieront ses caractéristiques comme féminines et/ou masculines, au lieu d'estimer qu'elles ne sont ni l'une ni l'autre, mais simplement les siennes, indépendamment de la forme de ses organes génitaux et de celle des personnes avec lesquelles elle a des relations sexuelles. Ces caractéristiques sont modifiables, car en perpétuelle évolution en fonction des choix (par désir ou par dépit) que la personne fait consciemment ou inconsciemment. Elles sont aussi inaliénables et pourraient, à ce titre, être considérées comme propres à cette personne plutôt que servir de prétexte à son enfermement dans une catégorie. Si les caractéristiques humaines n'étaient pas classées en deux genres, l'identité de chaque personne ne serait pas réduite à l'appartenance à l'une de ces catégories. En revanche, amplifier la catégorisation du genre en classant les personnes dans des catégories identitaires intermédiaires entre le masculin et le féminin ne fait que complexifier la lutte pour échapper à la classification.

La théorie queer prône, non pas l'abolition du genre, mais la multiplication des catégories de genre définies et déclinées selon différents critères

genrés, confondant sexuation et sexualité. «Introduire plus de degrés entre les pôles d'un continuum n'abolit pas ce continuum [...] Mais surtout cette position ne dénature pas le genre. Elle le détache du sexe, certes, et donc de la naturalisation par la biologie. Mais elle considère le genre comme une dimension indispensable et nécessairement présente dans la sexualité. Le genre est ainsi re-naturalisé par un trait psychologique présumé universel, une «nature de la sexualité humaine».» (3). La théorie queer ne remet pas en question le principe même de norme, mais institue de nouvelles normes en maintenant la croyance en la féminité et en la masculinité, donc en maintenant la hiérarchie, car comme l'indique Guillaume Carnino (op. cit.) «le genre est un concept asymétrique car intrinsèquement hiérarchique». La théorie queer présente «les rapports sociaux de genre» et les «identités de genres» comme deux notions indépendantes l'une de l'autre. Alors que «l'identité de genre» d'une personne n'existe pas «en soi», elle est construite par les rapports sociaux (auxquels la personne participe) qui la conditionnent et la définissent. Je ne suis «féminine» que parce que je vis au sein d'une société qui croit au concept de «féminité» (dont la fonction est d'établir le «masculin» comme supérieur et universel) et dont les règles et les représentations entretiennent cette croyance ainsi que ce qu'elle produit dans les rapports sociaux.

Dans Queer Zone 1, Marie-Hélène Bourcier (M.-H. B.) écrit : «La mise en perspective queer est fondamentalement déceptive en ce qu'elle invite à rompre avec des modèles politiques [...] qui n'ont pas forcément fait la preuve de leur efficacité [...] la théorie et les politiques queer sont étrangères à une rhétorique de la libération ou de la révolution». La théorie queer séduit car elle propose une alternative, plus rapide et plus facile, à la lutte révolutionnaire contre la domination. Ceci rappelle le rapport au temps (à rentabiliser) dans les schémas de pensée forgés par le capitalisme omniprésent qui exige la performance et la rapidité, excluant tout projet de changement profond du système et des mentalités. Dans Queer Zone 2, M.-H. B. développe une critique de l'aspect impérialiste de ce qu'elle nomme «l'universalisme blanc hétérocentré», contre lequel elle oppose une position pro-communautariste. Ce qui relève de la même logique que de s'affirmer pro-sectes pour combattre les religions dominantes. Cette apologie des communautarismes se traduit, par exemple, par un discours quasi admiratif à

l'égard du voile islamique. M.-H. B. n'évoque même pas l'hypothèse d'une lutte pour l'inaliénabilité inconditionnelle de chaque personne. Comme si au sein des communautés, il n'y avait pas d'oppressions ni de dominations.

Contre le paritarisme, elle propose une politique de discrimination positive basée sur des quotas «qui conduiraient à des calculs plus proches de la réalité historique et culturelle». À une mesure de discrimination positive elle en oppose une autre, se gardant bien de s'attaquer au principe de discrimination, qui même «positif» ne peut être que stigmatisant, résumant l'identité d'une personne à une appartenance communautaire. D'ailleurs, M.-H. B. emploie de manière récurrente le terme de «race» sans jamais rappeler la non-existence scientifique de ce concept et le fait qu'il s'agit d'une construction sociale au service de la domination. *tre éga-les-aux* ne signifie pas être identique. L'idéal républicain assimilationniste et universaliste est l'expression du communautarisme de la communauté dominante. Il n'en est pas moins un communautarisme parmi les autres. Il y a une différence entre déclarer qu'on est lesbienne, trans, hétéro, etc. et prôner le lesbianisme, la transsexualité, l'hétérosexualité, etc. comme norme exclusive de conformité à une idéologie quelconque. Les lesbiennes ne sont pas moins aliénées au patriarcat que les hétérosexuelles. Les homosexuel-les, les transgenres et les transsexuel-les ne sont pas forcément communautaristes. L'«implicite d'une préexistence des groupes à leur hiérarchisation laisse de côté la question de la construction des groupes en groupes : comment, pourquoi ont-ils été créés ? L'impossibilité de rendre compte de leur constitution par autre chose que la volonté de hiérarchiser les individus [...] est la clé de voûte de ma théorie. [...] cette logique de la «différence» s'impose de plus en plus à ces groupes dominés. De plus en plus on les entend «revendiquer leur différence». Les revendications d'égalité se transforment en revendications "d'identité"» (3). Ces revendications peuvent déboucher sur une illusion d'égalité entre les catégories, mais pas sur une égalité entre les personnes. «Pour avoir droit à ce «respect» et à cette «valorisation», il faut absolument que les individu-e-s se tiennent dans les limites de ce qui est reconnu comme spécifique à leur groupe. [...] Mais surtout, ce que porte en elle la revendication identitaire qui propose une valorisation par l'appartenance de groupe, c'est la négation de l'individu-e au sens d'être singulier-e. [...] La revendication identitaire



implique en effet l'obligation pour chaque membre du groupe de se conformer aux normes de ce groupe pour être reconnu-e, et d'abandonner l'individualité qui est permise aux membres du groupe dominant. Cette interchangeabilité des personnes, cette désindividualisation, c'est justement la situation dont [certaines] femmes essaient de sortir. La négation de l'individu-e, bien qu'elle soit prônée par les différentialistes, est cependant une négation des différences : des différences individuelles.» (4). Ce ne sont pas les «femmes» ni les homosexuel-les qui sont spécifiques mais le système qui les oppresse et qui nécessite une analyse et une lutte spécifiques. Les personnes ne sont pas les oppressions qu'elles subissent ni les stigmatisations dont elles font l'objet, mais ce qu'elles font face à ces oppressions et à ces stigmatisations. Il ne s'agit pas de nier l'existence de la catégorisation identitaire mais de visibiliser les différences individuelles pour démontrer, qu'en effet, chaque personne est «maîtresse» d'elle-même et qu'elle est la seule responsable de ses choix et des actes qui en découlent, même si elle subit le contexte dans lequel elle se trouve et qu'elle est victime des injustices économiques et sociales qui découlent de ce contexte. C'est au travers de l'exercice du libre-arbitre que s'exprime la liberté potentielle de chaque individu-e, qui peut choisir de s'associer à d'autres (qui n'appartiennent pas forcément à la même catégorie) pour combattre la domination et l'aliénation, et/ou qui peut également les combattre par des actes individuels.

Dans un chapitre intitulé « La cité des femmes mais sans les putes » de Queer Zone 1, on peut lire «... cultiver



derechef l'homologie entre lesbiennes et femmes, gays et hommes, construisant par là même les gays [...] comme hétéro-patriarcaux ou des dominants masculins». Un hétéro serait donc forcément un machiste, contrairement à un homo. Il faudrait obligatoirement n'avoir des relations sexuelles qu'avec des personnes de «même sexe» pour échapper à la domination sexuée : donc selon M.-H. B. il faudrait se conformer à une sexualité guidée par le devoir plutôt que par le désir, comme en témoigne la démarche de Monique Wittig qui prône que les lesbiennes ne sont pas des femmes, et comme le confirme le chapitre sur les «gouines sado-masoes (SM) radicales» dans *Queer Zone 1*. Une personne se révèle machiste par ses prises de positions qui s'expriment au travers de ses actes. Il n'y a pas un machisme gay qui serait plus insupportable qu'un machisme hétéro, ou un machisme lesbien (dont on ne parle pas). Il y a du machisme qui prend autant de formes que d'individu-e-s (de tous genres et de toutes sexualités) qui le défendent.

Dans « Le Miracle de l'hétérophobie » (5) on peut lire parmi d'autres articles allant dans le même sens, « A propos de queer et du SM » où Déborha Dioactiv déclare : « Les hétéros et les bis ne sont pas assez radicaux à mes yeux puisqu'en pratiquant une sexualité avec des personnes de sexe différent, ils-elles se rendent complices et collabos d'un système hétérosexiste qui m'opprime dans mon quotidien et sont donc des traîtres ». La théorie

queer fait aussi l'apologie de la prostitution comme en témoigne l'article de « ProstituteGayBubblesBoys » et l'interview de Diamant18-Carrats par Olga Zmick, dans le même « Miracle de l'hétérophobie ». Ses adeptes se déclarent comme M.-H. B. «pro-sexe» pour légitimer la prostitution, ce qui est à la fois absurde et malhonnête. Si on aime «le sexe», on tient à ce qu'il soit libre, et non pas aliéné au capitalisme. Cette expression replacée dans son contexte est celle de l'aliénation aux lois de l'apparence et aux clichés construits par l'idéologie puritaine. À partir de quand ou de quoi une relation est-elle sexuelle ? L'o-

nanisme n'est-il pas une forme de sexualité ? La sexualité se limite-t-elle aux seuls organes génitaux ? Pour ma part, je préfère définir ma position à propos de la sexualité par le terme «pro-désirs» en opposition au terme «pro-sexe», car le consentement peut être le fruit d'un choix par dépit, d'une contrainte acceptée, d'une servitude volontaire.

La théorie queer se revendique post-féministe, le féminisme serait dépassé et les féministes qui n'adhèrent pas à la théorie queer seraient toutes des essentialistes hétéronormées qui n'ont rien compris. M.-H. B., dans *Queer Zone 1* au chapitre « Le SM métaphore politique d'une sexualité radicale gouine et gay » explique cette position : « Non les femmes ne sont pas étrangères au pouvoir. Voilà qui replaçait au premier plan la question du pouvoir et de son exercice remettant en cause l'équation pouvoir = mâle et l'un des combats centraux du féminisme : l'égalité dans la relation. À l'utopie féministe rêvant un monde hors pouvoir, les gouines SM ont proposé une vision réaliste des relations intersubjectives ». L'égalité dans les relations serait une utopie irréaliste parce que les femmes ne sont pas étrangères au pouvoir ? Est-ce dépassé de ne pas être résigné-e-s ? C'est nous-même qui construisons nos relations, et qu'elles soient étiquetées «sexuelles» ou non, nous en sommes à la fois les scénaristes et les acteurs-s. Il est possible de créer des relations égalitaires. Cela ne dépend que

de nous, aucune entité n'est responsable à notre place des actes que nous posons individuellement et collectivement. Les relations de pouvoir ne sont pas «incontournables entre deux personnes» (ou plus si affinité). Elles sont le fruit d'une construction sociale et non la manifestation d'une essence prétendument humaine. La domination dans les relations interindividuelles n'est pas une fatalité et sa seule issue n'est pas de dominer l'autre chacun-e son tour. Par ailleurs, il y a plusieurs courants dans le féminisme. Certains de ces courants s'opposent radicalement au point de rendre floue la définition du «féminisme». Par ailleurs, il est plus facile de se déclarer féministe que de l'être réellement. C'est ce que font de nombreuses personnes et organisations qui considèrent néanmoins la lutte contre le patriarcat comme une lutte secondaire et prennent des positions incohérentes. Certaines d'entre elles se déclarent féministes pour étouffer les débats et brouiller les pistes. De même que certaines organisations d'extrême droite se déclarent anti-racistes pour mieux faire passer leurs discours xénophobes et identitaires.

Malheureusement, il est prématuré de parler de post-féminisme, alors que les personnes assignées à des catégories dites «féminines» sont encore victimes de tant de discriminations et d'injustices sociales et économiques. Alors, comme ces féministes qui ne sont pas «réalistes», je rêve donc je suis libre de créer, partager, résister et me battre pour tendre vers l'utopie.

Ciredutemps*

- (1) Mead M., Moeurs et sexualité en Océanie.
- (2) Carnino G., Pour en finir avec le sexisme.
- (3) Boursier M.-H., *Queer Zone*. 1-2.
- (4) Delphy C., *L'Ennemi Principal*. 2: Penser le genre.
- (5) Bang Bang n° 7.

*Personnage du Disque-monde, Esméralda Ciredutemps est une sorcière officiant près du royaume de Lancre. Sans doute la sorcière la plus douée si ce n'est l'une des personnes les plus puissantes du disque. De la vieille école, Esmé a un esprit d'une solidité et d'une rigidité sans faille, ce qui lui a sauvé plusieurs fois la vie mais qui la rend difficilement supportable. Elle est stricte, bourrue, ronchon, parfois même égoïste. Pourtant elle n'en est pas moins la bonne sorcière qui n'hésite pas à se retrousser les manches et à se mettre en danger pour faire son travail : aider les autres ; [Note de la CJ - tellement vieille école qu'elle ignore tout de la «Fantasy»- d'après Wikipédia]